

XX

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue par visioconférence, le 11 janvier 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller.

Est absent : Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout:

9.5.- Dépôt rapport piscine

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-01-01

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption des procès-verbaux du 7 décembre et du 14 décembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 7 et 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-01-02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter les procès-verbaux des séances du 7 et 14 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes écrites

Aucune question par écrit n'a été reçu avant la rencontre.

5.- Revenus**REVENUS DÉCEMBRE 2020**

Rép. Égout	108.24 \$
Location salle	1 425.00 \$
Location équipement	5.00 \$
Mutation	6 915.50 \$
Remplir piscine	396.00 \$
Pub journal	10.00 \$
Taxes à rec	3 365.40 \$
Foncières	27 809.10 \$
Aqueduc	4 263.28 \$
Égout	926.94 \$
Traitement des eaux	1 711.88 \$
Mat. Résiduelle	5 270.24 \$
Photocopies	193.71 \$
Intérêts	199.91 \$
Permis	175.00 \$
Livre Biblio	24.40 \$
Location MRC (bureaux)	3 171.08 \$
Inspection extincteur	136.13 \$
Verre bière centenaire	50.00 \$
Sécurité COVID	2 500.00 \$
Total:	<u>58 656.82 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

21-01-03

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que les dépenses présentées pour le mois de décembre 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 112 618.34\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 15 886.86\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 décembre 2020, totalisant des dépenses de 128 505.20\$, plus une somme de 24 432.47\$ consignée au rapport des salaires nets du 23 décembre 2020, le tout totalisant 152 937.67\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.**6.1.- Demande de remboursement pour la maintenance du monte-escalier au Pavillon Laverlochère**

CONSIDÉRANT que le monte-escalier est installé dans la salle communautaire Le Pavillon;

CONSIDÉRANT que ce monte-escalier permet d'améliorer l'accessibilité de notre salle;

21-01-04

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de rembourser les coûts de maintenance pour le monte-escalier d'un montant de 225\$ avant taxes à l'Âge d'or de Laverlochère.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- Demande de couverture incendie de la municipalité de Guérin

Les pompiers du secteur Laverlochère et Angliers seront rencontré pour voir leur intérêt pour couvrir la municipalité de Guérin en cas d'incendie.

7.- Dossiers municipaux**7.1.- Dossier infrastructure****7.1.1.- Secteur Laverlochère**

Problème important de pression dans le secteur de Laverlochère.

Une rencontre aura lieu dans la semaine du 18 janvier avec Lactalis Canada pour le dossier de pressurisation, ainsi que pour les problèmes de pression actuel.

7.1.2.- Secteur Angliers

Une subvention de 2 950\$ a été alloué par Sport et Loisirs Abitibi-Témiscamingue afin de procéder aux réparations essentielles pour l'ouverture de l'aréna.

7.2.- Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Dossier PPA-ES 30214-1-85052(08)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier 00030214-1-85052 (08) – 2020-06-12-37;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV;

21-01-05

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.- Remplacement ordinateur directrice adjointe

CONSIDÉRANT que l'ordinateur de la directrice adjointe est en fin de vie;

CONSIDÉRANT que la directrice adjointe possède plus d'un bureau;

CONSIDÉRANT les demandes gouvernementales de télétravail;

21-01-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder à l'achat d'un portable d'une valeur de 1389.55\$ avant taxes;

QUE cette dépense soit payée avec l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.- Adoption politique salariale 2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Laverlochère-Angliers s'est dotée d'une politique administrative;

21-01-07

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter la politique administrative salariale 2020, en vigueur en date de la première période de paye de l'année, soit le 3 janvier 2021, puis jointe au livre de paie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.5.- Fermeture au public du bureau municipal

CONSIDÉRANT les directives de la santé publique concernant la COVID-19;

21-01-08

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de fermer le bureau au public jusqu'au 8 février prochain;

QUE tout nos employés travaillent sur leur lieu de travail habituel afin de donner les services suivants :

- L'accès, l'entretien et la surveillance des installations, des équipements de loisirs et parcs municipaux;
- Les travaux publics (déneigement, entretien des voies de circulation, urgences, etc.);
- La sécurité publique;
- Le service à la clientèle par téléphone et courriel;
- La préparation de la fin d'année;
- La préparation et l'envoi des comptes de taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

8.- Rapport des comités**8.1.- Comité sport et loisir Laverlochère**

Le comité n'est pas intéressé à s'ajouter des responsabilités avec la prise en charge d'un nouveau secteur. L'offre a été décliné.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.**9.1.- Programme Sport et Loisirs Abitibi-Témiscamingue**

CONSIDÉRANT que le conseil a déjà réservé une somme de 1 000 \$ dans son budget pour promouvoir l'activité physique chez nos jeunes;

CONSIDÉRANT que nous offrons déjà un montant maximum de 40\$ par enfants pour le remboursement à 50% d'une inscription à une activité les permettant de bouger dans le secteur Laverlochère;

21-01-09

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'offrir aussi dans le secteur Angliers, un montant maximum de 40\$ par enfant pour rembourser 50% d'une inscription à une activité leur permettant de bouger.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.2.- Envoi lettre Comité loisir et sport d'Angliers

Le Comité loisir et sport d'Angliers a été avisé par courrier et courriel que la municipalité va gérer l'aréna cet hiver.

9.3.- Balisage chemin Lac des Quinze

Le chemin d'accès pour les terrains situés au Lac des Quinze a été balisé par le groupe CAF.

9.4.- Coupe de bois pour mise en forme du chemin d'accès Lac des Quinze

La corporation de développement d'Angliers sera contactée pour voir leur intérêt de procéder à la coupe de bois pour permettre la mise en forme du chemin d'accès du Lac des Quinze.

9.5.- Dépôt rapport piscine

Le rapport final du projet de nouvelle infrastructure aquatique a été déposé.

10.- Affaires nouvelles

11.- Information du maire.

12.- Clôture de l'assemblée

Le président déclare la levée de la séance, il est 20h35.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil. (C.M., art.961)

Signé à, Laverlochère-Angliers ce 11 janvier 2021

Yan Bergeron, Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue par visioconférence, le 1er février 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller.

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout :

10.4.- Adresse civique E.L.A.N.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-02-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-02-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes écrites

Aucune question par écrit n'a été reçu avant la rencontre.

5.- Revenus**REVENUS JANVIER 2021**

Épinglette	7.25 \$
Loyer Desjardins	574.89 \$
Projet Aréna	2 212.50 \$
Mutation	2 813.06 \$
Droit carrière et sablière	1 276.80 \$
Stationnement garage	125.00 \$
Taxes à rec	(1 181.08) \$
Foncières	4 539.16 \$
Aqueduc	681.86 \$
Égout	154.34 \$
Traitement des eaux	362.41 \$
Mat. Résiduelle	743.66 \$
Photocopies	22.50 \$
Intérêts	73.75 \$
Permis	75.00 \$
Travaux et pièces	440.55 \$

Total: 12 921.72 \$

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

21-02-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que les dépenses présentées pour le mois de janvier 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 105 758.05\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 22 819.04\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 26 janvier 2021, totalisant des dépenses de 128 577.09\$, plus une somme de 16 515.59\$ consignée au rapport des salaires nets du 26 janvier 2021, le tout totalisant 145 092.68\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.**6.1.- Demande de subvention pour la location de la station-service dans le secteur Angliers**

La municipalité ne peut pas subventionner une entreprise privée.

7.- Dossiers municipaux**7.1.- Dossier infrastructure****7.1.1.- Suivi de la rencontre Lactalis du 20 janvier 2021**

Suivi de la rencontre avec Lactalis du 20 janvier dernier.

7.1.2.- Modification de la taxation pour l'eau potable de Lactalis

Étant donné qu'un tarif doit être fixé par règlement,

Le maire Daniel Barrette,

- donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil de Laverlochère-Angliers, d'un règlement no 2021-01 modifiant le règlement 2020-09 fixant le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.

- Tel que requis par la loi, le projet de règlement 2021-01 intitulé « Règlement 2021-01 modifiant le règlement 2020-09 fixant le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception » est déposé en même temps que le présent avis de motion est donné.

7.1.3.- Report du rapport analyse vulnérabilité

CONSIDÉRANT la demande d'Akifer d'envoyer une demande au PPASEP, afin de reporter le dépôt du rapport d'analyse de vulnérabilité en décembre 2021;

21-02-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'envoyer une demande au PPASEP pour demander le report du rapport au 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2.- Transport adapté

CONSIDÉRANT que la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) a besoin d'une résolution de la part de la municipalité de Laverlochère-Angliers qui s'engage à verser sa contribution pour l'année 2021;

21-02-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que la municipalité de Laverlochère-Angliers autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 4059\$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

QUE le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.- Rénovation salle de bain situé au 11, rue Saint-Joseph

CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède pas de salle de bain permettant de se nettoyer à la suite d'une intervention dans les égouts;

CONSIDÉRANT que nous ne possédons pas d'équipements pour nettoyer les équipements de sécurité utilisés lors de ces interventions;

CONSIDÉRANT le risque de contamination des domiciles des employés, si ceux-ci reviennent à la maison avec leurs équipements contaminés et avant de s'être nettoyés;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été demandées pour évaluer le coût des travaux;

21-02-15 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'effectuer les travaux pour un montant de 7489.24\$ auprès de Rénovation Éric Julien;

QUE l'on procède aussi à l'achat d'une laveuse et d'une sécheuse pour un montant d'environ 1150\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.- Liste des immeubles mises en ventes pour non-paiement de l'impôt foncier

CONSIDÉRANT la liste des immeubles à mettre en vente qui a été remis pour consultation aux conseillés;

21-02-16 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'autoriser le directeur général de faire parvenir la liste des immeubles mis en ventes pour non-paiement de l'impôt foncier à la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.5.- Contrat d'entretien préventif pour nos 4 stations de pompage d'eaux usées

CONSIDÉRANT le changement de plusieurs pompes dans les stations de pompage d'eaux usées dans les deux dernières années;

CONSIDÉRANT l'importance que ces stations fonctionnent en tout temps;

21-02-17 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron que Xylem soit responsable de l'entretien préventif en 2021 des pompes se retrouvant dans les stations de pompage d'eaux usées pour un montant de 3846.06\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.- Réparation et entretien de la génératrice à la station de pompage du secteur Laverlochère

CONSIDÉRANT les problèmes existant de la génératrice à la station de pompage;

CONSIDÉRANT le manque d'entretien de celle-ci dans les dernières années;

21-02-18 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que Toromont CAT procède à la réparation de la génératrice Caterpillar D30;

QUE les coûts ne doivent pas être supérieur à la soumission de 11 550.96\$ avant taxes;

QUE ceux-ci effectuent une inspection annuelle pour les trois prochaines années pour un montant de 3945 \$ avant taxes, soit 1315 \$ par année.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.- Formation suivi par le directeur général

CONSIDÉRANT que le directeur général doit suivre obligatoirement et réussir sur une période de 2 ans, 4 cours offert en ligne par l'Association des directeurs municipaux du Québec selon les conditions d'embauche;

CONSIDÉRANT qu'à la réussite de chaque cours, le salaire annuel est majoré de 750 \$, jusqu'à un maximum de 3 000\$;

CONSIDÉRANT que la formation « Préparation et la rédaction de documents : du procès-verbal à l'écriture de règlement et politiques » a été réussi;

21-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de majorer le salaire annuel du directeur général de 750\$;

QU'une extension de 6 mois soit accordé pour effectuer le 4^e cours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.- Rapport des comités

8.1.- Corporation de développement d'Angliers

Rencontre jeudi le 4 février avec la compagnie Roulec et la corporation de développement d'Angliers.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

10.- Affaires nouvelles

10.1.- Propriétaire de l'église dans le secteur Laverlochère

Une recherche a été faite à savoir à qui appartient réellement l'église dans le secteur Laverlochère. Ce bâtiment appartient exclusivement à la Fabrique de Laverlochère.

10.2.- Séance du conseil de mars en présentiel

La séance du mars sera en visioconférence s'il est impossible de la tenir devant public.

10.3.- Mesure COVID-19 après le 8 février

Pour les ouvertures des différents sites soit l'aréna, le presbytère, l'éducation populaire et le bureau municipale, la municipalité suivra les recommandations gouvernementales.

10.4.- Adresse Civique E.L.A.N.

CONSIDÉRANT que la résidence E.L.A.N. situé au 13, rue arpin ouest regroupe 16 appartements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité E.L.A.N. d'une numérotation à 3 chiffres pour l'indentification des appartements;

21-02-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que l'identification des appartements soient faites à l'aide de 3 chiffres, soit par exemple appartement 101.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.- Information du maire.

12.- Clôture de l'assemblée

Le président déclare la levée de la séance, il est 8h50.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue par visioconférence, le 1er mars 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-03-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 1 février 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-03-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter le procès-verbal de la séance du 1 février 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes écrites

Aucune question par écrit n'a été reçu avant la rencontre.

5.- Revenus

REVENUS FÉVRIER 2021

PPA - MTQ	87 000.00 \$
Loyer Desjardins	574.88 \$
Location salle	270.00 \$
Mutation	710.41 \$
Vente terrain 2017	5 460.19 \$
Constats	547.51 \$
Taxes à rec	829.88 \$
Foncières	21 619.63 \$
Aqueduc	2 375.05 \$
Égout	372.31 \$
Traitement des eaux	1 554.71 \$
Mat. Résiduelle	3 939.00 \$
Photocopies	13.00 \$
Intérêts	270.12 \$
Permis	50.00 \$
Location équipement	5.00 \$
Gravière et sablière	3 583.49 \$

Total: 129 175.18 \$

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

21-03-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que les dépenses présentées pour le mois de février 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 47 042.26 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 19 477.06 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 24 février 2021, totalisant des dépenses de 66 519.32 \$, plus une somme de 16 718.25 \$ consignée au rapport des salaires nets de février 2021, le tout totalisant 83 237.57 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Rencontre avec Anekdote

Une demande sera acheminée aux différents commerces et attrait touristiques, afin de voir leur intérêt de joindre ce projet.

6.2.- Demande d'appui envers la campagne « Vers des collectivités durables »

Le conseil est sensible à la cause, mais aucune résolution ne sera prise.

6.3.- Demande de la coopérative en plein air de L'arrière-Pays pour le prêt d'un terrain de camping

La demande sera transférée à la corporation de développement d'Angliers.

7.- Dossiers municipaux**7.1.- Retour sur l'état d'urgence du 23 février dernier**

Retour sur l'évacuation dans le secteur Laverlochère, suite à l'opération policière du 23 février dernier.

7.2.- Dossier station-service d'Angliers

Plusieurs projets privés en cours. La SDT suit les différents dossiers. Présentement, la municipalité laisse les dossiers avancés.

7.3.- Adoption règlement 2021-01 modifiant le règlement 2020-08 fixant le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception

ATTENDU que le conseil de Laverlochère-Angliers a adopté son budget pour l'année 2021 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU que le conseil souhaite ajuster une tarification à la suite de l'évaluation de la consommation réel de l'entreprise Lactalis;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1er février 2021;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement;

21-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron et résolu à l'unanimité que le conseil de Laverlochère-Angliers ordonne et statue par le présent règlement (2021-01) ce qui suit:

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 MODIFICATION

À l'article 5 : AQUEDUC remplacer
19 683.00\$ pour Parmalat Dairy & Bakery inc.
Par
35 934.00\$ pour Parmalat Dairy & Bakery inc.

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

7.4.- Contrat de débroussaillage

CONSIDÉRANT que l'ensemble du débroussaillage sera fait sur une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 11 653\$ est prévu au budget 2021 pour le débroussaillage;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu par Monsieur Jean-Guy Bélanger;

21-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de donner à contrat à Monsieur Jean-Guy Bélanger les tronçons suivants :

- Rang 1 et 2 de Laverlochère, soit 10.2 km pour un montant avant taxe de 1900\$
- 5^e Rang, soit 15.32 km pour un montant avant taxe de 3898\$
- Rang 2 et 3 Baby, soit 20.30 km pour un montant avant taxe de 3445\$

QUE les tronçons de la Rue Bellevue, la montée Giroux et une partie du chemin du pin rouge seront effectués par les employés de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.5.- Adoption du rapport d'activité annuel 2019-2020 (an 3) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin février 2021, conformément aux directives du ministère;

21-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten et résolu unanimement

D'ADOPTER le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 25 novembre 2019 au 31 décembre 2020 (an 3) tel que présenté.

DE TRANSMETTRE le rapport d'activité incendie (an 3) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

7.6.- Déplacement de la séance du 12 avril au 6 avril 2021

CONSIDÉRANT que doit être prise une résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 160 200 \$ qui sera réalisé le 12 avril 2021, le 6 avril.

21-03-27

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de déplacer la séance prévue lundi le 12 avril à mardi le 6 avril 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.- Achat d'asphalte froide

CONSIDÉRANT que le budget de 5000\$ pour l'achat d'asphalte froide;

CONSIDÉRANT que nous avons au moins 2 soumissionnaires;

21-03-28

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de procéder à l'achat de 6 palettes d'asphalte froide à Wolseley pour un total de 3441,70 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.8.- Demande appel d'offre pour abat-poussière liquide

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire de se procurer de l'abat poussière;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est estimé à plus de 25 000\$;

21-03-29

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de procéder à un appel d'offres par invitation pour du calcium liquide. Le directeur général est mandaté pour procéder et obtenir un prix.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.9.- Achat d'un équipement de remplacement pour le backhoe 416

CONSIDÉRANT que le backhoe 416 est en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT que l'achat d'un tracteur permettra à la municipalité de niveler ses routes;

CONSIDÉRANT que cette acquisition à un retour sur investissement sur une période d'environ 6 ans;

21-03-30

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder à un appel d'offre pour l'achat d'un tracteur, afin de remplacer le backhoe 416.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.10.- Assurance Aréna du secteur Angliers

Une évaluation de l'aréna dans le secteur Angliers sera requise, afin de déterminer sa valeur assurable.

7.11.- Appel d'offres pour les travaux sur la rue Arpin Ouest

CONSIDÉRANT que les travaux sur la rue Arpin Ouest sont programmé dans la TECQ pour cette année;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieur propose 2 dates pour le dépôt de l'appel d'offre sur la plate-forme SEAO, soit le 9 mars ou le 16 mars;

20-03-31

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de procéder à l'appel d'offres pour les travaux sur la rue Arpin Ouest dès le 9 mars sur la plate-forme SEAO.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.12.- Appel d'offres pour demande d'offres de services pour le contrôle qualitatif des matériaux

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieur responsable des travaux sur la rue Arpin Ouest recommande un contrôle qualitatif des matériaux;

20-03-32

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de procéder par invitation à un appel d'offres de service pour le contrôle qualitatif des matériaux auprès des 2 laboratoires régionaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.13.- Mise en vente des terrains au Lac des Quinze

Information sur la mise en vente des terrains au Lac des Quinze

7.14.- Dépôt du bilan annuel sur la qualité de l'eau potable 2020

Dépôts du bilan annuel sur la qualité de l'eau potable 2020. Sera déposé sur le site de la municipalité.

7.15.- Date de réouverture du bureau municipal

CONSIDÉRANT que les recommandations du gouvernement au cours de mois de mars pourraient permettre la réouverture de nos infrastructures;

20-03-33

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de permettre au directeur général de procéder à la réouverture des différentes infrastructures dès le moment où les recommandations gouvernementales vont le permettre.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.- Rapport des comités**8.1.- Corporation de développement d'Angliers****8.1.1.- Dossier Roulec**

CONSIDÉRANT l'offre de 750\$, ainsi que l'installation de signalisation interdisant l'accès au secteur, de Roulec inc. lors d'une rencontre avec la municipalité et la corporation de développement d'Angliers;

CONSIDÉRANT que l'offre a été présenté à la corporation de développement d'Angliers;

20-03-34

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de demander à Roulec inc. une compensation de 1000\$ et l'installation de signalisation interdisant l'accès au secteur, à la suite des recommandations de la corporation de développement d'Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.**10.- Affaires nouvelles****11.- Information du maire.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle de l'église d'Angliers, le 6 avril 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h22.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout

- 7.10.- Nomination de Mme Karine Bourgouin à titre d'inspectrice en bâtiment
- 10.3.- Subvention Ministère de la culture
- 10.4.- Poubelle communautaire
- 10.5.- Cueillette des encombrants

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-04-36

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 1^{er} mars 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-04-37

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes écrites

Une question sur la possibilité dans notre municipalité d'avoir des camps de jour cet été a été déposé. La municipalité n'a pas la capacité de donner ce service cet été.

5.- Revenus

REVENUS MARS 2021

PPA - Député	16 000.00 \$
Loyer Desjardins	574.88 \$
Location salle	235.00 \$
Mutation	1 785.44 \$
Location salle	1 417.21 \$
FSS	66.61 \$
Taxes à rec	5 539.14 \$
Foncières	228 573.95 \$
Aqueduc	31 422.95 \$
Égout	3 580.59 \$
Traitement des eaux	19 626.85 \$
Mat. Résiduelle	32 195.30 \$
Photocopies	27.00 \$
Intérêts	253.91 \$
Permis	100.00 \$
Total:	<u>341 398.86 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

21-04-38

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que les dépenses présentées pour le mois de mars 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 131 344.83\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 16 041.87\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 mars 2021, totalisant des dépenses de 147 386.70\$, plus une somme de 16 988.97 \$ consignée au rapport des salaires nets du 23 mars 2021, le tout totalisant 164 375.67\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Projet achat station-service

Demande d'aide d'une citoyenne pour l'achat d'une station-service dans le secteur Angliers. En attente d'information du MAMH pour voir les différentes possibilités.

6.2.- Demande pour devenir membre ambassadeur « Matelot du T.E. Draper »

CONSIDÉRANT que les Promoteurs d'Angliers nous demande de devenir membre ambassadeur;

CONSIDÉRANT que nous avons adhéré en 2020;

21-04-39

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de déboursier 30\$, afin de devenir membre ambassadeur « Matelot du T.E. Draper ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.3.- Adhésion à la Société d'histoire du Témiscamingue

CONSIDÉRANT que la Société d'Histoire du Témiscamingue nous demande d'adhérer à leur organisation;

CONSIDÉRANT que nous avons adhéré en 2020;

21-04-40

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de déboursier 40\$, afin d'adhérer à la société d'Histoire du Témiscamingue.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4.- Demande d'utilisation du nom de la municipalité pour la production de chandails

La municipalité donne son accord pour l'utilisation de son nom pour la production de chandail.

6.5.- Le Reflet – Demande pour vœux groupés pour la fête des mères

Demande du journal Le Reflet pour vœux groupés pour la fête des mères. Ce type de demande fait parti de notre politique de don et de visibilité, la municipalité accepte donc la demande.

6.6.- Le Reflet - Commandite de la chronique Showbizz

Demande de commandite de la chronique Showbizz. Cela ne cadre pas dans notre politique de don et de visibilité. La municipalité se désiste.

7.- Dossiers municipaux**7.1.- Suivi sur le projet pilote « Eau potable Angliers »**

En attente du MAMH et du MELCC concernant certains aspects financiers du projet. Dès que la municipalité reçoit l'autorisation du MAMH, elle va procéder au creusage des puits.

7.2.- Vente terrain Lac des Quinze

Un appel d'offre pour la vente des terrains sera fait en avril. Cet appel d'offre sera présenté au conseiller avant l'envoi.

7.3.- Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 160 200 \$ qui sera réalisé le 12 avril 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Laverlochère-Angliers souhaite emprunter par billets pour un montant total de 160 200 \$ qui sera réalisé le 12 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2014-290	160 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

21-04-41

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron et résolu unanimement que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 avril 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	31 100 \$	
2023.	31 600 \$	
2024.	32 000 \$	
2025.	32 500 \$	
2026.	33 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

7.3.1.- Résolution d'adjudication

Date d'ouverture :	6 avril 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 avril 2021
Montant :	160 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Laverlochère-Angliers a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 avril 2021, au montant de 160 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

31 100 \$	0,60000 %	2022
31 600 \$	0,75000 %	2023
32 000 \$	1,05000 %	2024
32 500 \$	1,40000 %	2025
33 000 \$	1,75000 %	2026

Prix : 98,70100

Coût réel : 1,75432 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU TEMISCAMINGUE

31 100 \$	2,05000 %	2022
31 600 \$	2,05000 %	2023
32 000 \$	2,05000 %	2024
32 500 \$	2,05000 %	2025
33 000 \$	2,05000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,05000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

21-04-42

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et résolu unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Laverlochère-Angliers accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 avril 2021 au montant de 160 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2014-290. Ces billets sont émis au prix de 98,70100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

7.4.- Gestion de l'aréna pour la saison estivale

Discussion sur le transfert de la gestion de l'aréna à la municipalité.

7.5.- Projet d'inspection d'avertisseur de fumée mené par la MRC de Témiscamingue

CONSIDÉRANT qu'il nous reste seulement 2 ans pour inspecter l'ensemble de nos maisons;

CONSIDÉRANT l'estimé fourni par la MRC pour le projet avertisseur de fumée 2021;

21-04-43

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de participer au projet 2021 de la MRC concernant l'inspection des avertisseurs de fumée pour un montant estimé de 2 987.49\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.- Appel d'offres pour abat-poussière liquide 2021

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire de se procurer de l'abat poussière;

CONSIDÉRANT que la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a lancé un appel d'offres sur invitations écrite;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues;

21-04-44

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que le contrat d'abat poussière liquide est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit RM entreprise pour une somme de 51 691.34\$ avant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.7.- Appel d'offres pour le projet sur la Rue Arpin Ouest

CONSIDÉRANT QU'il reste dans le programme de la TECQ, pour le secteur de Laverlochère 616 106\$;

CONSIDÉRANT QUE ces montants ont été programmé pour le bouclage de l'aqueduc sur la rue des écoles et la réfection des services sur la rue Arpin Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est estimée à 807 625.09\$ avec l'imprévu de 10 % et les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre public a été lancé;

CONSIDÉRANT QUE 6 soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme présente une soumission à 754 749.63\$ taxé inclus, ce qui donne avec les imprévus évalués à 10%, un montant de 830 224.59\$;

21-04-45

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le contrat pour boucler l'aqueduc sur la rue des écoles et la réfection des services sur la rue Arpin Ouest est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Ysys Corporation pour une somme de 754 749.53 \$ taxé inclus.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.8.- Financement du projet sur la Rue Arpin Ouest

CONSIDÉRANT QUE le projet sur la Rue Arpin Ouest représente un montant de 830 224.59\$ avec les imprévus;

CONSIDÉRANT QUE la programmation TECQ couvre 616 105\$ actuellement;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à la réclamation des taxes admissibles, 142 000\$ reste à financer;

21-04-46

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyna Pine de financer le 142 000\$ restant avec la TECQ 2019-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.9.- Réparation des surpresseurs à l'usine de traitement de l'eau (Secteur Laverlochère)

CONSIDÉRANT que nous avons budgété ce montant pour la réparation des surpresseurs servant à l'aération des bassins;

21-04-47

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder à la réparation des surpresseurs par Hibon pour un montant de 4601 \$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.10.- Nomination de Mme Karine Bourgoïn à titre d'inspectrice en bâtiment

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » (ci-après « entente ») a été conclue entre sept (7) municipalités participantes et la MRC de Témiscamingue d'une part et qu'un addenda a été signé portant le nombre des municipalités à huit (8) en janvier 2020 d'autre part;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard de Fabre se sont jointes à cette entente à compter du 1er janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue est l'organisme responsable de l'entente et qu'elle s'est engagée à offrir aux municipalités participantes une ressource afin de permettre la réalisation de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Karine Bourgouin et Cécilia N'Dri sont les ressources embauchées par la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu dans ladite entente que la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue se voit notamment attitrer les responsabilités suivantes :

L'application et la surveillance des règlements d'urbanisme et des règlements liés à l'environnement;

La délivrance du permis ou du certificat;

La remise d'un constat d'infraction;

21-04-48

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de nommer Madame Karine Bourgouin au titre d'inspectrice en bâtiment, et ce, à compter du 22 février 2021;

D'AUTORISER Madame Bourgouin à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter du 22 février 2021 :

Règlement de zonage;

Règlement de lotissement;

Règlement de construction;

Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;

Règlement sur les dérogations mineures;

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);

Règlement sur les permis et certificats;

Règlement sur les usages conditionnels;

Règlement sur les nuisances relatives à l'insalubrité;

Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;

Autres lois ou règlements pouvant s'appliquer;

Les règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par l'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.- Rapport des comités

8.1.- Corporation de développement d'Angliers

8.1.1.- Dossier Roulec

Le dossier est maintenant réglé.

8.1.2.- Réparation égout bloc sanitaire

Une évaluation des coûts sera faite pour la réparation des égouts au bloc sanitaire.

8.2.- Les promoteurs d'Angliers

Les sites touristiques seront ouverts cet été.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

10.- Affaires nouvelles

10.1.- Séance du conseil le 19 avril 2021

Une séance aura lieu le 19 avril prochain pour rencontrer les propriétaires d'Équipement Cardinal, ainsi que pour discuter de l'achat d'un tracteur multifonction.

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle de l'église d'Angliers, le 19 avril 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Reprise de la séance du 6 avril 2021

Ajout :

7.- Ventes terrain Lac des Quinze

CONSIDÉRANT que la séance du 6 avril a été ajourné car l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un tracteur multifonction était le 13 avril 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-04-50

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'adopter l'ordre du jour tel que déposer et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Achat Tracteur multifonction – Appel d'offre 2021-03

CONSIDÉRANT que le backhoe 416 est en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT que l'achat d'un tracteur multifonction permettra à la municipalité de niveler ses routes;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une seule soumission;

CONSIDÉRANT que le tracteur multifonction proposé répond à nos besoins;

21-04-51

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'acheter un tracteur multifonction chez Agrimax pour un montant de 109 995\$ avec taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Achat d'une niveleuse

CONSIDÉRANT l'achat d'un tracteur multifonction;

CONSIDÉRANT que celui-ci permettra l'entretien des chemins;

CONSIDÉRANT qu'une gratte niveleuse sera nécessaire pour entretenir nos routes;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 1 soumission pour des équipements de nivelage;

21-04-52

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de procéder à l'achat d'une gratte niveleuse pour un montant de 14 606\$ avant taxes chez Agrimax.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.- Financement du Tracteur multifonction

CONSIDÉRANT le niveau de liquidité de la municipalité;

CONSIDÉRANT les faibles taux d'intérêt actuel;

21-04-53

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'utiliser les surplus pour l'achat d'un tracteur multifonction;

QU'un règlement d'emprunt parapluie soit préparé pour un montant de 100 000\$ sur une période de 10 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Demande pour l'installation de dos d'ânes sur la rue des Pionniers

CONSIDÉRANT la vitesse excessive dans la portion Sud de la rue des Pionniers;

CONSIDÉRANT la problématique de la poussière dans ce secteur;

21-04-54

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder à l'installation de dos d'âne dans le secteur sud de la rue des Pionniers jusqu'au 30 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Ventes terrains Lac des Quinze

Aucun changement demandé au document d'appel d'offre transmis aux conseillers.

8.- Levée de la séance

Le président déclare la levée de la séance, il est 20h11.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil. (C.M., art.961)

Signé à, Laverlochère-Angliers ce 19 avril 2021

Yan Bergeron, Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil secteur Laverlochère, le 3 mai 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.**9.2.- Dossier Niveleuse****10.1.- Défi 101 Sud****10.2.- Abri temporaire****10.3.- Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipale amie des aînés (PRIMADA)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-05-55

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption des procès-verbaux du 6 avril et du 19 avril 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 6 et 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-05-56

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'adopter les procès-verbaux des séances du 6 et 19 avril 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes écrites

Aucune question et demandes écrites reçue

5.- Revenus

REVENUS AVRIL 2021

Remb. Ass. Organismes	2 646.80 \$
Loyer Desjardins	574.88 \$
Promoteurs	14 309.80 \$
Mutation	1 996.50 \$
Location bureau - Promoteurs - annuel	900.00 \$
Projet Aréna	737.50 \$
Taxes à rec	1 464.66 \$
Foncières	38 669.09 \$
Aqueduc	6 511.58 \$
Égout	712.46 \$
Traitement des eaux	3 765.82 \$
Mat. Résiduelle	7 194.20 \$
Photocopies	220.29 \$
Intérêts	173.87 \$
Permis	200.00 \$
Location salle	450.00 \$
Constat police	563.49 \$
Publicité journal	30.00 \$

Total: 81 120.93 \$

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

21-05-57

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que les dépenses présentées pour le mois d'avril 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 82 788.91\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 42 048.52 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 28 avril 2021, totalisant des dépenses de 124 837.43 \$, plus une somme de 20 765.02 \$ consignée au rapport des salaires nets du 27 avril 2021, le tout totalisant 145 602.45 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Association canadienne pour la santé mentale – 3 au 9 mai

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

21-05-58

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que la municipalité de Laverlochère-Angliers proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- Demande d'adhésion annuel à TV Témis

CONSIDÉRANT la demande reçue par TV Témis;

CONSIDÉRANT le caractère régional de l'organisation;

21-05-59

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'offrir un don de 100\$ à TV Témis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.3.- Adhésion au CREAT

CONSIDÉRANT que nous avons cotiser en 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention pour une borne électrique avec cet organisme;

21-05-60 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adhérer au CREAT pour un montant de 50\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4.- Campagne de financement de la maison des jeunes du Témiscamingue 2021

CONSIDÉRANT que la maison des jeunes du Témiscamingue offre des services aux jeunes de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que cet organisme se qualifie pour un don selon notre politique de don et de visibilité;

21-05-61 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de faire un don de 100\$ à la maison des jeunes du Témiscamingue.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.5.- Demande de citoyen concernant le chemin du Lac Robinson

Le chemin du Lac Robinson sera en observation au cours de l'année pour déterminer si des problématiques se développent.

6.6.- Demande du Reflet pour participation au cahier de la fête des pères

CONSIDÉRANT que cet organisme se qualifie au niveau de la visibilité selon notre politique de don et de visibilité;

21-05-62 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de participer au cahier de la fête des pères du Reflet pour un montant de 30\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.7.- Demande du Reflet pour participer au cahier Découvrez votre municipalité

CONSIDÉRANT que le cahier Découvrez votre municipalité permettra une visibilité au sein de la région;

21-05-63 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron de participer au cahier Découvrez votre municipalité du Reflet pour un montant de 400\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- Projet eau potable

Le MAMH et le MELCC n'accordera aucun financement pour le creusage de puit. La municipalité va regarder l'option d'installer des systèmes de traitement individuelle.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit évaluer le coût d'un projet pour l'installation d'un système de traitement individuelle pour l'ensemble des résidences dans le secteur urbain du secteur Angliers;

CONSIDÉRANT que si la municipalité joint un fournisseur, celui-ci ne pourra pas soumissionner par la suite;

21-05-64

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bergeron de donner à contrat le travail d'évaluation du projet;

QUE le consultant procède à l'élaboration d'un devis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2.- Demande de subvention au Fonds régions et ruralité - Volet 2 (FRR) 2021 pour l'installation d'une salle multimédia à la salle Le Pavillon

CONSIDÉRANT que la crise pandémique requiert des services adaptés pour les réunions et rencontres entre les différents organismes;

CONSIDÉRANT que la salle Le Pavillon est sollicitée par de nombreux organismes pour tenir leur A.G.A;

CONSIDÉRANT que le secteur Laverlochère est au centre du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les équipements actuels ne conviennent pas à la présente situation;

21-05-65

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de permettre à Yan Bergeron, directeur général de soumettre une demande de subvention au Volet 2 du FRR pour l'installation d'une salle multimédia à la salle Le Pavillon.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.- Demande de subvention au Fonds régions et ruralité - Volet 2 (FRR) 2021 pour l'installation d'un parc roulant dans le secteur d'Angliers

CONSIDÉRANT que depuis deux ans des jeunes et des citoyens du secteur Angliers demande un parc roulant pour leurs enfants;

CONSIDÉRANT que la crise pandémique a créée des contraintes sociales et familiales importantes depuis un an;

CONSIDÉRANT que les gouvernements recommandent l'activité physique extérieur pour tous;

CONSIDÉRANT que le parc d'Angliers est situé près des modules pour jeunes enfants, des sites touristiques, du terrain de camping et d'une aire de repos pour le Parc Linéaire;

21-05-66

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de permettre à Yan Bergeron, directeur général de soumettre une demande de subvention au Volet 2 du FRR pour l'installation d'un parc roulant dans le secteur d'Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.- Avis de motion pour règlement d'emprunt parapluie

Avis de motion est donné par la conseillère Manon Perron de la présentation d'un règlement portant le numéro 2021-02 concernant un emprunt parapluie.

7.5.- Dépôt du règlement 2021-02

Présentation du projet de règlement 2021-02.

La conseillère Manon Perron présente et explique le projet de règlement 2021-02 concernant l'emprunt parapluie.

7.6.- Résolution pour ajout de candidat sur la cohorte 2019-2020 pour la formation de pompier

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers désire ajouter 1 pompier pour le programme Pompier I et/ou de 1 pompier pour le programme Pompier II à la cohorte de l'année financière 2019-2020;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscamingue en conformité avec l'article 6 du Programme;

21-05-67

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Normand Bergeron et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscamingue.

7.7.- Mise en vente tractopelle 416

CONSIDÉRANT l'achat d'un tracteur multifonctionnel;

21-05-68

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de vendre le tractopelle 416 en enchère au plus offrant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.8.- Collecte des encombrants (Information)

La collecte des encombrants se fera du 25 au 28 mai prochain.

7.9.- Évaluation du pont situé au rang 4 du secteur Laverlochère

La municipalité discute avec le MTQ concernant l'état du pont dans le rang 4. Celui-ci commence à être très endommagé.

7.10.- Distribution d'arbre pour le mois de l'arbre (Information)

Une distribution gratuite d'arbre se fera le 20 mai de midi à 14h.

7.11.- Borne électrique secteur Angliers

La borne électrique dans le secteur Angliers est installée. Le taux de recharge sera de 1\$/heure. Une signalisation indiquant où se trouve la borne sera installée sous peu.

7.12.- Embauche d'un employé saisonnier

CONSIDÉRANT l'achat d'un tracteur multifonction;

CONSIDÉRANT l'achat d'une niveleuse pour l'entretien de nos chemins;

21-05-69

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de procéder à l'embauche d'une ressource de façon saisonnière pour opérer le tracteur multifonction équipé de la niveleuse;

QUE cette embauche soit faite seulement lors de la réception du tracteur et de la niveleuse.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.13.- Dossier Équipement Cardinal

Une rencontre sera planifiée avec Équipement Cardinal concernant un droit de passage, afin de permettre aux infrastructures souterraines d'être entretenues.

7.14.- Avis de motion pour règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par le conseiller Bertrand Julien de la présentation d'un règlement portant le numéro 2021-03 concernant une modification du règlement sur la gestion contractuelle.

7.15.- Dépôt du règlement 2021-03

Présentation du projet de règlement 2021-03.

Le conseiller Bertrand Julien présente et explique le projet de règlement 2021-03 concernant la modification du règlement sur la gestion contractuelle.

8.- Rapport des comités**8.1.- Corporation de développement de Laverlochère**

Une visite du Sentier de l'Entrevent sera effectuée avec monsieur Raymond Côté. Les travaux d'installation de l'émissaire ont endommagé un sentier en 2020.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- Réparation égout du bloc sanitaire du camping d'Angliers

La réparation de l'égout du bloc sanitaire du camping sera faite en mai.

9.2.- Dossier Niveleuse

CONSIDÉRANT que la niveleuse retenue dans la résolution 21-04-52 ne sera disponible qu'au mois de juillet;

21-05-70

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de retenir les services d'Ebert Welding pour la conception et la construction d'une niveleuse qui sera livrable au début juin pour un montant de 15 000\$ pour le modèle de base.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.- Affaires nouvelles**10.1.- Défi 101 Sud**

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation Défi 101 Sud de pouvoir circuler sur l'accotement de la municipalité;

21-05-71

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'accorder à l'organisation Défi 101 Sud de circuler sur l'accotement de notre municipalité dans la journée du 5 juin 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.2.- Abri temporaire (Information)

La municipalité procèdera au suivi des abris temporaires encore sur pied. Le dossier sera envoyé aux inspectrices de la municipalité.

10.3.- Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipale amie des aînés (PRIMADA)

CONSIDÉRANT que le Programme infrastructures des Municipalités ami des aînés (PRIMADA) s'adresse aux municipalités ayant adopté une politique des aînés et leur plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers, secteur Laverlochère, a adopté une Politique municipale des familles et des aînés de Laverlochère ainsi qu'un plan d'action en août 2016;

CONSIDÉRANT que le projet proposé pour le PRIMADA s'inscrit dans 3 axes de la politique municipale des familles et des aînés de Laverlochère, soit :

Habitation et Environnement
Sécurité et organisation municipal
Loisirs et culture;

CONSIDÉRANT que le projet proposé pour le PRIMADA s'inscrit dans les critères d'analyses du programme par sa contribution à améliorer la qualité de vie des aînés de la municipalité en favorisant le vieillissement actif et en favorisant l'accessibilité universelle dans la réalisation de projets d'infrastructures;

21-05-72

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'autoriser le directeur général Yan Bergeron de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme infrastructure des Municipalités amis des aînés (PRIMADA);

DE S'ENGAGER, si la municipalité obtient l'aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles, non admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

DE RESPECTER tout autre engagement ou obligation requis en vertu du Programme ou d'une entente ultérieure à survenir avec le Ministère.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.- Information du maire.

12.- Clôture de l'assemblée

Le président déclare la levée de la séance, il est 20h55.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil. (C.M., art.961)

Signé à, Laverlochère-Angliers ce 3 mai 2021

Yan Bergeron, Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue par visioconférence, le 27 mai 2021 à 18 h 00 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller;

Est absent : Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère.

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2.- Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour tel qu'inscrit à la convocation;

21-05-73

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'accepter l'avis de convocation et l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Agrandissement Rue Arpin Ouest

CONSIDÉRANT l'absence d'accès au terrain de baseball qui sera aménagé derrière la résidence E.L.A.N.;

CONSIDÉRANT que le contracteur YSYS sera déjà sur les lieux pour le projet de réfection de la Rue Arpin Ouest;

21-05-74

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Lemens de procéder à l'évaluation technique par le service d'ingénierie de l'allongement de la rue Arpin Ouest;

D'ÉVALUER le coût d'exécution auprès d'YSYS pour ce prolongement;

D'APPROUVER la directive de chantier si celle-ci est inférieure à 60 000\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.- Sentier des contes

CONSIDÉRANT la demande de la bibliothèque du secteur Laverlochère de présenter le sentier des contes dans le parc du secteur Laverlochère;

21-05-75

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine, appuyé par le conseiller Claude Lemens de permettre l'installation du sentier des contes dans le parc municipal du secteur Laverlochère du 13 juin au 6 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5.- Période de question

Aucune question

6.- Clôture de l'assemblée.

21-05-76

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que la séance est levée, il est 18h10.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, dg, sec. trés.

Je, Daniel Barrette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire.

XX

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle de l'église à Angliers, le 7 juin 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout :

7.17.- Réparation du tube de transmission et du collecteur d'échappement sur la tractopelle 420

7.18.- Achat d'un godet pour la tractopelle 420

7.19.- Installation d'un attelage en 3 point sur la niveleuse

8.2.1- Résolution pour autorisation dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-06-77

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption des procès-verbaux du 3 et 27 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance du 3 mai 2021 et de la séance du 27 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-06-78

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter les procès-verbaux de la séance du 3 mai 2021 et de la séance du 27 mai 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes écrites

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus

REVENUS MAI 2021

Remb. Ass. Organismes	435.35 \$
Loyer Desjardins	574.88 \$
Aqueduc Lactalis	16 251.00 \$
Lactalis-trait. Eaux	28 667.00 \$
Remb. Rénos Hangar	8 500.00 \$
Taxes à rec	2 310.41 \$
Foncières	96 802.01 \$
Aqueduc	17 694.58 \$
Égout	1 937.69 \$
Traitement des eaux	9 246.51 \$
Mat. Résiduelle	16 834.16 \$
Photocopies	5.88 \$
Intérêts	405.48 \$
Permis	275.00 \$
Location équipement	70.00 \$

Total: 200 009.94 \$

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

21-06-79

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de mai 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 169 029.31 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 14 381.93 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 mai 2021, totalisant des dépenses de 183 411.24 \$, plus une somme de 34 919.68 \$ consignée au rapport des salaires nets du 25 mai 2021, le tout totalisant 218 330.92 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.**6.1.- Demande pour fournir de l'eau embouteillé**

La demande de fournir de l'eau embouteillé aux entreprises a été refusé.

6.2.- Persévérance scolaire

CONSIDÉRANT l'annonce faite à l'école St-Isidore en mars dernier;

21-06-80

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'émettre un don de 1000\$ à l'école St-Isidore du secteur Laverlochère pour la persévérance scolaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.3.- Audits de conformité – Adoption du budget et Adoption du programme triennal d'immobilisations

Remise au conseil de la lettre de la commission municipale concernant les audits de conformité sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

6.4.- Poussière et vitesse sur la route sur le tronçon Sud de la rue des Pionniers

Une demande de rencontre sera demandée auprès de nos marraines Cathy Bougie et Shanna Legault concernant la vitesse sur le tronçon Sud de la rue des Pionniers.

La municipalité regarde pour trouver des solutions permanentes au problème de poussière dans ce secteur.

7.- Dossiers municipaux**7.1.- Vidange des bassins**

CONSIDÉRANT le besoin d'un ingénieur pour l'évaluation des boues dans nos bassins;

CONSIDÉRANT le besoin d'un ingénieur pour la production d'un devis;

21-06-81

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'aller en appel d'offre pour trouver une firme offrant ces services;

QU'une vérification soit faite auprès de la MRC concernant ces nouvelles exigences.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2.- Achat d'un enregistreur de données en continu (Information)

La municipalité a procédé au cours du mois de mai à l'achat d'un enregistreur de donnée de 2395\$ avant taxe pour l'aqueduc dans le secteur Laverlochère. Cet achat était nécessaire pour faire avancer le dossier de pressurisation.

La municipalité a aussi acquis une licence pour le logiciel DataManager Pro pour permettre l'extraction des données dans des bases de données.

7.3.- Suivi projet eau potable Angliers

CONSIDÉRANT que le projet pilote initial comportait le creusement de puits exploratoires;

CONSIDÉRANT que ces puits exploratoires ne sont pas admissibles au projet pilote;

21-06-82

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de retirer du projet pilote la recherche exploratoire d'eau souterraine à l'aide de puits.

Adopté à la majorité des conseillers

7.4.- Élection 2021

7.4.1.- Vote par correspondance pour les personnes non domiciliées

Aucun vote par correspondance pour les personnes non domiciliées

7.4.2.- Vote par correspondance pour les personnes âgées de plus de 70 ans

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

21-06-83

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine et résolu unanimement de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE TRANSMETTRE à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

7.5.- Entente tripartite concernant la gestion du programme de supplément au loyer

CONSIDÉRANT l'entente tripartite concernant la gestion du programme de supplément au loyer à ratifier;

21-06-84

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que l'entente soit autorisée par le conseil;

QUE Yan Bergeron, directeur général Secrétaire-Trésorier et Daniel Barrette, maire puissent signer l'entente;

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers autorise l'Office municipal d'habitation de Ville-Marie de gérer le programme de supplément au loyer du projet ACL-00786.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.- Réparation camion-citerne de la caserne du secteur Laverlochère

CONSIDÉRANT les réparations à effectuer sur notre camion-citerne afin de cela passe l'inspection annuel;

CONSIDÉRANT que l'achat d'un camion-citerne neuf ou usagé représente au moins 60 000\$;

CONSIDÉRANT que la réparation du camion-citerne actuel représente environ 10 000\$;

21-06-85

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de procéder à la réparation de notre camion-citerne chez Franco-Welding pour un montant d'environ 10 000\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.- Adoption du règlement 2021-02 concernant un emprunt parapluie

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Laverlochère-Angliers juge nécessaire de pourvoir au financement des diverses dépenses en immobilisations énumérées en titre;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer les acquisitions énumérées en titre, ainsi que tous les frais incidents, les taxes et les imprévus;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

21-06-86

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le règlement portant le numéro 2021-02 soit adopté et qu'il soit décrété par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 100 000\$ afin de pourvoir au financement des dépenses en immobilisations, telles que : achat d'un tracteur multifonction, acquisition d'équipement pour entretien des routes.

ARTICLE 3 – EMPRUNT ET TERME AUTORISÉS

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 100 000 \$ remboursable selon un terme n'excédant pas 10 ans.

ARTICLE 4 – FINANCEMENT – TAXATION SELON LA VALEUR

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 – AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 – APPROPRIATION DE SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

7.8.- Adoption du règlement 2021-03 concernant la modification du règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2018-07 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de Laverlochère-Angliers le 13 août 2018, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai 2021.

21-06-87

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le Règlement numéro 2021-03 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

7.9.- Appel d'offre pour l'analyse des matériaux

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieur responsable des travaux sur la rue Arpin Ouest recommande un contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT que 2 laboratoires ont été invité pour cet appel d'offre;

CONSIDÉRANT qu'un seul laboratoire a envoyé une soumission;

21-06-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de retenir les service d'Englobe pour l'analyse des matériaux lié au projet de la réfection de la rue Arpin Ouest pour un montant maximum de 20 452.50\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.10.- Évaluation d'installation de poubelle individuelle dans les secteurs villégiatures

CONSIDÉRANT le problème récurrent au niveau de nos poubelles communes, tel que le tri et les débordements, dans les secteurs du Lac des Seize, du Lac des Douze et du chemin du pin rouge;

21-06-89

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder au changement de nos poubelles communes pour des poubelles individuelles dans les secteurs suivants :

- Lac des Seize
- Lac des Douze;

QUE les citoyens qui possédaient des poubelles individuelles dans ce secteur avant janvier 2014 auront gratuitement de nouvelles poubelles, cela représente un coût pour la municipalité d'environ 3650\$;

QUE le secteur du chemin du pin rouge soit évalué davantage avant de prendre une décision.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.11.- Appel d'offre pour le déneigement

CONSIDÉRANT que la municipalité est responsable de l'entretien de ses routes;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne détient pas de machinerie pour l'ouverture des chemins en période hivernale;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat est estimée à une somme supérieure à 100 000\$, pour le déneigement et sablage de nos routes, couvrant une saison;

21-06-90

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Lyna Pine de mandater le directeur général pour aller en soumission publique par le système SEAO pour le déneigement et le sablage de nos routes, couvrant la saison 2021-2022 et pour les saisons 2021-2024.

Le conseil se réserve la possibilité de choisir pour un an ou pour 3 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.12.- Appel d'offre pour l'achat d'une gratte à neige extensible

CONSIDÉRANT la pénurie possible de gratte à neige au cours des prochains mois;

21-06-91

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder de gré à gré pour l'achat d'une gratte à neige extensible.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.13.- Appel d'offre fauchage de bord de route

CONSIDÉRANT que le fauchage des bords de routes devra être fait à la fin de l'été;

CONSIDÉRANT que 3 soumissionnaires ont déposé des offres;

21-06-92

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'allouer le contrat de fauchage à Claude Fournier à un taux de 68\$ de l'heure pour le secteur Angliers;

QUE soit alloué à Ferme Clarital le contrat de fauchage pour le secteur Laverlochère à un taux de 70\$ de l'heure.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.14.- Appel d'offre terrain Lac des Quinze

Demande du soumissionnaire unique pour lui attribuer le terrain qu'il désire pour sa plus basse soumission.

L'appel d'offre ne permet pas cela, donc la demande du soumissionnaire n'a pas été accepté.

7.14.2.- 2^e appel d'offre pour les terrains situés au Lac des Quinze

CONSIDÉRANT qu'un seul terrain pourrait être retenu à la suite du premier appel d'offre;

21-06-93

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyna Pine de procéder avec un 2^e appel d'offre pour les terrains qui ne seront pas retenus;

QUE le délai pour construire soit de 5 ans au lieu de 2 ans et que ce délai soit offert au soumissionnaire du 1^{er} appel d'offre;

QUE la diffusion soit faite par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.15.- Salle Multimédia et Parc Roulant (Information)

Les 2 projets soumis au Fonds régions et ruralité Volet 1 ont été approuvés.

7.16. – Dépôt projet à « Initiative canadienne pour des collectivités en santé »

CONSIDÉRANT le projet déposé au conseil municipal intitulé « S'amuser dehors pour la santé et le bien-être »

21-06-94

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de déposer le projet « S'amuser dehors pour la santé et le bien-être » à Initiative canadienne pour des collectivités en santé;

QUE le directeur général, Yan Bergeron, soit autorisé à signer pour soumettre la proposition.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.17.- Réparation du tube de transmission et du collecteur d'échappement pour la tractopelle 420

CONSIDÉRANT que le collecteur d'échappement du tractopelle 420 est brisé;

CONSIDÉRANT que le tube de transmission du tractopelle 420 doit être réparé;

21-06-95

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de commander les pièces chez Toromont Caterpillar pour un montant de 1896.27\$ avant taxe;

QUE l'installation des pièces soit faite à l'interne.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.18.- Achat d'un godet pour la tractopelle 420

CONSIDÉRANT que le godet du tractopelle 420 a besoin de réparation;

CONSIDÉRANT qu'un godet neuf serait de 4618 \$;

CONSIDÉRANT que la réparation du godet serait d'environ 4000 \$;

21-06-96

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder à l'achat d'un nouveau godet pour un montant de 4618\$ avant taxes chez Toromont Caterpillar.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.19.- Installation d'un attelage en 3 point sur la niveleuse

CONSIDÉRANT la possibilité que l'attache actuelle de la niveleuse peut être insuffisante dû aux contraintes exercées par la gratte;

21-06-97

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de demander le coût d'une installation d'un attelage en 3 point sur la niveleuse;

QUE la municipalité procède à l'installation si le coût est inférieur à 1500\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.- Rapport des comités**8.1.- Comité sport et loisirs d'Angliers**

Une rencontre sera annoncée sous peu concernant le comité sport et loisirs d'Angliers

8.1.1.- Prise en charge de l'aréna du secteur d'Angliers de façon permanente

CONSIDÉRANT que le comité sport et loisirs d'Angliers ne peuvent prendre en charge les frais liés à l'aréna;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne veut pas d'interruption de service au niveau de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT que l'infrastructure appartient à la municipalité;

21-06-98

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de prendre la gestion de l'aréna du secteur d'Angliers de façon permanente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.2.- Corporation de développement d'Angliers**8.2.1- Résolution pour autorisation dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées**

21-06-99

Il est proposé par la conseillère Manon Perron et résolu unanimement d'autoriser le secrétaire-trésorier et le président de la corporation de développement d'Angliers de signer pour et en notre nom dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées telle que définie par les articles 130 et 131 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (A-18.1 – chapitre III) pour les lots suivants :

Canton Guérin :

Rang 6, lot 66 et 67;

Canton Baby :

Rang 5, lot 23-A, 24-A, 25-A, 25-B, 25-C, 26-A, 26-B, 26-C, 28-A, 29AP, 30AP, 31AP, 32A, 32B, 33A, 33B, 34A, 35A, 35-B, 36-A, 37A, 42A, 42B, 43A, 43B, 44A, 44B, 45A, 45B, 47A et 48A;

Rang 6, lot 48-P et 49-P;

Rang 10, lot 3;

Rang 14, lot 9, 10 et 12.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- Nivelage des chemins

Les chemins seront nivelés dans la semaine du 7 juin 2021.

10.- Affaires nouvelles

11.- Information du maire.

12.- Période de question

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

12.1.- Appel d'offre pour la construction d'un chemin d'accès menant au Lac des Quinze

CONSIDÉRANT l'intérêt d'un soumissionnaire pour la vente d'un terrain au Lac des Quinze;

21-06-100

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que soit construit le chemin d'accès au Lac des Quinze dès la vente d'un premier terrain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.- Clôture de l'assemblée

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h11.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil. (C.M., art.961)

Signé à, Laverlochère-Angliers ce 7 juin 2021

Yan Bergeron, Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil du secteur Laverlochère, le 5 juillet 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout

- 9.1.- Suivi abri tempo
- 10.2.- Délégation de pouvoir
- 10.3.- Pointe au pin rouge
- 11.5.- Taxe d'accise

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-07-101

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 7 juin 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-07-102

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes écrites

Lecture des questions écrites

5.- Revenus

REVENUS JUIN 2021

Loyer Desjardins	574.88 \$
Location salle	355.00 \$
Carrière & sablière	953.65 \$
Location église Angliers	235.00 \$
Mutation	1 772.02 \$
Taxes à rec	2 266.48 \$
Foncières	99 712.90 \$
Aqueduc	16 044.43 \$
Égout	1 575.25 \$
Traitement des eaux	8 016.47 \$
Mat. Résiduelle	15 085.88 \$
Photocopies	4.60 \$
Intérêts	565.55 \$
Permis	200.00 \$
Total:	<u>147 362.12 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

21-07-103

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que les dépenses présentées pour le mois de juin 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 111 458.65 \$ des paiements effectués durant le mois pour un montant de 123 114.78 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 juin 2021, totalisant des dépenses de 234 573.43 \$, plus une somme de 18 764.07 \$ consignée au rapport des salaires nets du 28 juin 2021, le tout totalisant 253 337.50 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

Aucune correspondance nécessitant une décision

7.- Dossiers municipaux

7.1.- Dossier eau potable

7.1.1- Dossier eau potable Angliers

Réception du protocole d'expérimentation de la part du ministère de l'environnement.

7.1.2.- Dépôt de projet au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de :

- Béarn;
- Lorrainville;
- Notre-Dame-du-Nord;
- Saint-Édouard-de-Fabre;
- Saint-Eugène-de-Guigues;
- Saint-Bruno-de-Guigues;
- Latulipe-et-Gaboury;
- Laverlochère-Angliers;

désirent présenter un projet pour la bonification d'une entente intermunicipale existantes;

21-07-104

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Laverlochère-Angliers s'engage à participer au projet de bonification de l'entente intitulée Entente intermunicipale relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Béarn organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.2.- Projet été 2021

Un suivi des projets en cours est présenté.

7.2.1.- Réfection Rue Arpin

Présentation de l'estimation du projet d'agrandissement de la Rue Arpin.

7.3.- Terrain Lac des Quinze

En attente d'une réponse de la part d'un soumissionnaire pour connaître le choix de son terrain. Les autres terrains seront remis en vente dès qu'un choix sera fait par le soumissionnaire.

7.4.- Déclaration de reddition de comptes en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 289 012 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus admissibles s'élèvent à un montant de 433 414.68 \$;

21-07-105

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que la Municipalité de Laverlochère-Angliers approuvent les dépenses admissibles de 433 414.68 \$ pour les travaux exécutés conformément à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.5.- Adoption passif environnemental

CONSIDÉRANT qu'un rapport intitulé « Analyse passif environnemental » a été fait en 2016 en regard des sites potentiellement contaminés;

CONSIDÉRANT que ce rapport a été mis à jour en 2019 avec les terrains situés dans le secteur Angliers;

CONSIDÉRANT que le rapport a été révisé en 2021;

21-07-106

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que le conseil approuve les conclusions du rapport intitulé « Analyse de passif environnemental » et constate qu'un seul terrain municipal a un risque de contamination, soit le terrain ayant le matricule 2467 88 3921.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

7.6.- Nomination de M. Denis Tchuente à titre d'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » (ci-après « entente ») a été conclue entre sept (7) municipalités participantes et la MRC de Témiscamingue d'une part et qu'un addenda a été signé portant le nombre des municipalités à huit (8) en janvier 2020 d'autre part;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard de Fabre se sont jointes à cette entente à compter du 1er janvier 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue est l'organisme responsable de l'entente et qu'elle s'est engagée à offrir aux municipalités participantes une ressource afin de permettre la réalisation de ladite entente;

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis Tchuente est la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans ladite entente que la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue se voit notamment attitrer les responsabilités suivantes :

- L'application et la surveillance des règlements d'urbanisme et des règlements liés à l'environnement;
- La délivrance du permis ou du certificat;
- La remise d'un constat d'infraction.

21-07-107

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et résolu unanimement de nommer Monsieur Denis Tchuente au titre d'inspecteur en bâtiment, et ce, à compter du 14 juin 2021.

D'AUTORISER Monsieur Denis Tchuente à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter du 20 juin 2021 :

- Règlement de zonage;
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA);
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement sur les usages conditionnels;
- Règlement sur les nuisances relatives à l'insalubrité;
- Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;
- Les règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par l'entente.

7.7.- Bilan de santé du centre communautaire d'Angliers

Le bilan de santé du centre communautaire d'Angliers sera effectué au cours de l'été. Trame est l'entreprise qui a été retenu par la MRC.

7.8.- Aide financière annuelle – Refuge pour animaux du Témiscamingue

Demande d'une présentation de la part du refuge.

7.9.- Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue a pour objectif de s'assurer que toutes les municipalités disposent des ententes intermunicipales nécessaires afin de mobiliser les ressources requises pour atteindre la force de frappe sur le territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie notamment des moyens reconnus à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de (NOM DE LA MUNICIPALITÉ) désire se prévaloir des articles 569 (RLRQ, chapitre C-19) et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) permettent de conclure une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services sur le territoire des parties à l'entente;

21-07-108

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et résolu unanimement d'approuver et d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Témiscamingue.

7.10.- Programme d'aide à la voirie locale

Aide de 15 000 \$ accordé

7.11.- Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux

Une aide de 75 000\$ est réservée pour la municipalité de Laverlochère-Angliers.

7.12.- Achat d'une gratte extensible pour la neige

CONSIDÉRANT la pénurie possible de gratte à neige au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT la résolution 21-06-91 concernant la recherche d'une gratte extensible pour la neige de gré à gré;

21-07-109

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de procéder à l'achat d'une gratte HLA 3500X chez Ebert Welding pour un montant de 8 195 \$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.13.- Réparation d'une pompe située à la station de pompage SP2

CONSIDÉRANT qu'une seule pompe est en fonction présentement à la suite du bris de la pompe de rechange par un chiffon envoyé directement dans le système d'égout;

CONSIDÉRANT que la station doit avoir une pompe de rechange en cas de bris de l'autre pompe;

CONSIDÉRANT qu'une pompe neuve vaut 11 314.25\$ avant taxe;

CONSIDÉRANT que la réparation de la pompe se chiffre à 5143.78\$ avant taxe;

21-07-110

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'envoyer la pompe endommagée chez Abi-Quip en réparation pour un montant de 5143.78\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.14.- Achat de pneus pour la tractopelle 420

CONSIDÉRANT l'usure des pneus arrière de la tractopelle 420;

21-07-110a

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de procéder à l'achat de 2 pneus Michelin XMCL 340/80R18 143A8/B, ainsi qu'à l'installation pour un montant de 1621.10\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.15.- Travaux de pavage secteur Laverlochère et Angliers

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux d'excavation ont été fait dans le secteur Laverlochère et Angliers

21-07-111

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de procéder au repavage de ces secteurs pour un montant avant taxe de 16 000\$ auprès d'Entreprise Sirard.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.16.- Achat d'équipement pour le tracteur 6120R

CONSIDÉRANT le besoin d'un siège instructeur dans le tracteur 6120R pour former sécuritairement les employés;

CONSIDÉRANT le besoin de fourche, ainsi que d'extension afin de pouvoir décharger les différents transports contenant du chlore ou différents équipements lourds sur palette;

21-07-112

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'acheter un siège instructeur chez Agrimax pour un montant de 953\$ avant taxe;

D'ACHETER chez Agrimax des fourches palette et ses extensions pour un montant de 2 365 \$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.17.- Achat de pneu 10 plis pour camionnette LA-202

CONSIDÉRANT que la circulation dans les rangs avant des pneus 4 plis provoque plusieurs crevaisons aux niveaux de nos camionnettes;

CONSIDÉRANT que l'achat de 4 pneus 10 plis permettra de ne plus avoir de crevaison sur la camionnette LA-202 cette année;

CONSIDÉRANT que ces pneus 4 plis pourront être utilisé par la camionnette LA-201 en cas de crevaison cette année;

21-07-113

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'acheter 4 pneus 10 plis pour un montant de 1 080\$ avant taxes chez OK Pneu;

QUE 4 autres pneus 10 plis soit acheté en 2022 pour la camionnette LA-201.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.18.- Poste d'opérateur du tracteur en période estival

CONSIDÉRANT qu'à la suite des entrevues d'embauches, aucun candidat ne possède les compétences recherchées;

21-07-114

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de mettre à l'essai pour quelques semaines, l'employé 10-0017;

QUE le poste lui soit offert, si elle répond aux exigences et qu'elle accepte le poste;

QU'elle conserve son poste à la réception durant la période hivernale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.- Rapport des comités**8.1.- Comité sport et loisirs d'Angliers**

Une rencontre sera cédulée au mois d'août pour rencontrer les citoyens concernant le comité sport et loisirs d'Angliers.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.**9.1.- Suivi sur les abris temporaires**

Aucune contravention n'a encore été faite en relation avec la réglementation des abris temporaires, à la suite du manque de ressource à la MRC. Le conseil demande de continuer les procédures visant à émettre des contraventions.

10.- Affaires nouvelles**10.1.- Rencontre locataire Lac Robinson**

Une rencontre zoom sera planifiée avec les locataires de terrains au Lac Robinson pour discuter de l'installation de l'électricité, de l'internet et d'autres sujets qu'ils voudront amener.

10.2.- Délégation de pouvoir

Une révision des dépenses que le directeur général peut effectuer sans autorisation est envisagée.

10.3.- Question sur le terrain possédant le matricule 2969 07 3595

Un citoyen demande de faire respecter l'interdiction de faire du camping sur ce terrain. La municipalité ne possédant pas ce terrain, il ne peut faire interdire quoi que ce soit.

11.- Information du maire.**11.1.- Suivi rencontre école de Laverlochère**

Suivi rencontre à l'école de Laverlochère.

11.2.- Dossier internet haute vitesse

Discussion sur le projet de branchement internet haute vitesse.

11.3.- Rencontre MTQ

Présentation des secteurs où il y aura des travaux dans les prochains mois.

11.4.- Suivi dossier RIFT

Demande du RIFT pour un financement de plus d'un an.

11.5.- Taxe d'accise

Les municipalités recevront des montants supplémentaires en relation avec la taxe d'accise.

12.- Période de question

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle de l'église d'Angliers, le 2 août 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;

Est absent : Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-08-115

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-08-116

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes écrites

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus**REVENUS JUILLET 2021**

Remb. FSST	33.99 \$
Loyer Desjardins	574.88 \$
Location salle	882.04 \$
Pub. Journal	177.50 \$
Location bureau MRC	6 572.82 \$
Mutation	5 431.17 \$
Taxes à rec	2 329.86 \$
Foncières	23 419.86 \$
Aqueduc	3 007.39 \$
Égout	389.59 \$
Traitement des eaux	1 618.28 \$
Mat. Résiduelle	3 939.37 \$
Photocopies	14.40 \$
Intérêts	407.42 \$
Permis	87.98 \$
Location équipement	77.00 \$

Total: 48 963.55 \$

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

21-08-117

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que les dépenses présentées pour le mois de juillet 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 152 797.04 \$ des paiements effectués durant le mois pour un montant de 11 924.98 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 juillet 2021, totalisant des dépenses de 164 722.02 \$, plus une somme de 25 032.52 \$ consignée au rapport des salaires nets du 27 juillet 2021, le tout totalisant 189 754.54 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

Aucune correspondance nécessitant une décision

7.- Dossiers municipaux**7.1.- Dossier eau potable**

Délai au niveau de la réception de l'enregistreur d'eau en continu pour le secteur Laverlochère, problème d'approvisionnement.

Dans le dossier Angliers, pas de nouvel avancement pour le moment.

7.2.- Suivi projet été 2021

Suivi des différents projets en cours

7.3.- Terrain Lac des Quinze

7.3.1.- Autorisation pour la vente du lot 5 593 575

CONSIDÉRANT la mise en vente aux enchères du lot 5 593 575;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-François Boucher a confirmé son intérêt pour l'achat de ce lot;

21-08-118

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de permettre la vente du lot 5 593 575;

QUE le directeur général, Yan Bergeron et le maire, Daniel Barrette soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la vente du lot 5 593 575 pour un montant avec taxe de 56 452.72\$;

QUE le délai de 5 ans pour construire à partir du moment où le chemin sera construit soit accordé à Monsieur Jean-François Boucher comme le stipule la résolution 21-06-93.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.2.- Remise en vente des terrains n'ayant pas pris preneur

Mise en vente des terrains n'ayant pas pris preneur dans la première semaine d'août.

7.4.- Présentation des états financiers

CONSIDÉRANT que les états financiers de 2020 ont été présentés au conseil municipal de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT que le rapport est expliqué au conseil;

21-08-119

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que le rapport financier 2020 de la municipalité de Laverlochère-Angliers est accepté par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.5.- Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréative de petite envergure.

21-08-120

Il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'autoriser la présentation du projet « Des heures de plaisirs pour les sportifs » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme du soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Laverlochère-Angliers à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse de budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers désigne Monsieur Yan Bergeron, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.- Vente de la tractopelle 416

CONSIDÉRANT l'achat d'un tracteur cette année;

CONSIDÉRANT la mise en vente de la tractopelle 416;

CONSIDÉRANT la réception de 3 soumissions;

21-08-121

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que la tractopelle soit vendue à Monsieur Yvon St-Pierre pour un montant de 15 550\$.

QUE le directeur général, Yan Bergeron soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la vente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.- Appel d'offre pour le contrat d'entretien l'hiver de déneigement et de sablage

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir nos chemins au cours de l'hiver et de les sabler;

CONSIDÉRANT que la dépense est estimée à plus de 105 700\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a lancé un appel d'offre sur la plate-forme SEAO;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue;

21-08-122

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que le contrat d'entretien l'hiver de déneigement et de sablage est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Transport D. Barrette pour une période de 3 ans, pour un montant avec taxes de 782 385.78 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.8.- Démission du directeur général de la municipalité

Le directeur général a remis sa démission le 19 juillet 2021. Il quittera son poste le 31 août 2021.

7.9.- Embauche au poste d'opérateur de la niveleuse en période estival

CONSIDÉRANT le départ du directeur général actuel;

CONSIDÉRANT les besoins au niveau de l'administration;

CONSIDÉRANT que l'employé 10-0017 a cédé sa place pour le poste d'opérateur de la niveleuse;

CONSIDÉRANT que la municipalité a rencontré un candidat possédant les compétences recherchées;

21-08-123

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que l'employé 10-0017 conserve son poste à la réception et que soit embauché Monsieur Constant Brousseau au poste d'opérateur de la niveleuse en période estival.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.- Rapport des comités

8.1.- Comité sport et loisirs d'Angliers

La rencontre avec la population a été repoussé.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.**9.1.- Suivi sur les abris temporaires**

Le dossier sur les abris temporaires sera transmis à l'inspecteur municipal ce mois-ci.

9.2.- Aide financière annuelle – Refuge pour animaux du Témiscamingue

Les conseillers et le maire participeront à une rencontre d'information le 31 août 2021, afin de prendre une décision en septembre.

9.3.- Rencontre avec la SQ pour la vitesse

Une rencontre sera demandée pour la séance de septembre.

10.- Affaires nouvelles**10.1.- Résidence E.L.A.N.**

8 logements devraient être prêt à recevoir des locataires d'ici le 1^{er} septembre.

11.- Information du maire.**12.- Période de question****13.- Clôture de l'assemblée**

Le président déclare la levée de la séance, il est 20h07.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil. (C.M., art.961)

Signé à, Laverlochère-Angliers ce 2 août 2021

Yan Bergeron, Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil secteur Laverlochère, le 7 septembre 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Madame Line Bélanger, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-09-124

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2.1.- Nomination d'un secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Yan Bergeron à titre de directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat d'avoir un secrétaire d'assemblée;

21-09-125

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens que le conseil municipal autorise la nomination de madame Line Bélanger à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance du 7 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 2 août 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-09-126

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 août 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes écrites

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Direction Générale**5.1.1.- Embauche d'une directrice générale**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Yan Bergeron le 3 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité détenait une banque de curriculum vitae pour le poste de directeur général lors de l'affichage de ce dernier;

CONSIDÉRANT qu'un candidat répondait aux critères d'embauche;

21-09-127

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens d'embaucher madame Josée Rannou, à compter du 8 septembre 2021, afin d'exercer la fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière pour le remplacement de monsieur Yan Bergeron, suite à son départ;

QUE la rémunération est fixée sur une base annuelle pour une somme de 58 000.00 \$ incluant 3 semaines de vacances dès cette année;

QUE le maire Daniel Barrette est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers un contrat de travail édictant les engagements respectifs;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.1.2.- Délégation de pouvoir à la directrice générale

CONSIDÉRANT que madame Josée Rannou exerce la fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière;

21-09-128

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertrand Julien que madame Josée Rannou, directrice générale, soit autorisée à l'accès de tous les documents et services nécessaires pour le bon fonctionnement de la municipalité de Laverlochère-Angliers auprès des différentes instances.

QUE Josée Rannou, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers sur tous les comptes qu'elle détient à la Caisse Desjardins du Témiscamingue, ainsi qu'à l'égard de toute transaction qu'elle effectue ou effectuera avec cette dernière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Revenus

REVENUS AOÛT 2021

Vente backoe	15 550.00 \$
Cimetière	120.00 \$
Location équipements	10.08 \$
Ass. Des organismes	2 802.04 \$
Annonce journal	10.00 \$
Mutation	4 489.32 \$
Taxes à rec	3 634.99 \$
Foncières	92 093.46 \$
Aqueduc	16 346.03 \$
Égout	1 621.40 \$
Traitement des eaux	8 150.58 \$
Mat. Résiduelle	15 074.12 \$
Photocopies	21.10 \$
Intérêts	543.52 \$
Permis	125.00 \$
Frais vente pour taxes	52.50 \$

Total: 160 644.17 \$

6.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

21-09-129

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bergeron que les dépenses présentées pour le mois d'août 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 130 382.48 \$ des paiements effectués durant le mois pour un montant de 13 662.12 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 août 2021, totalisant des dépenses de 144 044.60 \$, plus une somme de 22 847.48 \$ consignée au rapport des salaires nets du 24 août 2021, le tout totalisant 166 892.08 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Correspondance.

7.1.- Demande d'autorisation pour échantillonner les argiles en Abitibi-Témiscamingue (Information)

La municipalité a donné son accord.

8.- Dossiers municipaux

8.1.- Suivi des projets

Rue Arpin : Un seul problème majeur est survenu, un oubli au plan d'une sortie d'égout près du centre communautaire. Environ 5000\$. Un problème mineur, un oubli sur le plan de l'entrée d'eau de la buvette au Parc. Moins de 1000\$, selon les estimations actuelles. Nous n'avons pas contacté les membres du conseil pour effectuer les travaux, car ce montant entre dans le montant de contingence de 10 % du contrat.

Parc Roulant : Rapport produit par Line Bélanger.

Salle Multi-média : Les écrans interactifs sont commandés depuis juillet. Intro musique a été rencontré pour ajuster le projet en fonction de l'installation de ces écrans. Arrivé à la mi-septembre si tout va bien.

8.2.- Vérification comptable 2021

10 950\$ en 2020 vs 11 250\$ en 2021

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la vérification de l'année financière 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la nomination d'une firme de comptables pour la vérification de l'année financière 2021;

CONSIDÉRANT que nous avons plusieurs dossiers complexes liés à notre regroupement;

CONSIDÉRANT que la firme de comptables Champagne Bellehumeur Guimond inc est aux faits de ces enjeux;

21-09-130

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron de mandater la firme de comptables Champagne Bellehumeur Guimond inc pour la vérification de l'année 2021 pour la municipalité de Laverlochère-Angliers pour un montant estimé de 11 250\$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.3.- Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Avocats – 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Laverlochère-Angliers a accepté l'offre de services juridique du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 13 août 2021 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

21-09-131

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertrand Julien et résolu à l'unanimité que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit:

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- Durée du contrat : 1 an, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022;
- Coût forfaitaire : 750 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 205 \$ de l'heure;

8.4.- Demande urbanisme d'Équipements Cardinal

Suivi du dossier d'équipement Cardinal

8.5.- Demande pour un godet à neige pour le tracteur LA-209

CONSIDÉRANT que la municipalité aura besoin d'un godet pour dégager la neige l'hiver de ses terrains municipaux;

CONSIDÉRANT que la construction d'une pelle dans les normes demandées exige un budget non prévu;

CONSIDÉRANT que la compagnie Agrimax avait proposé un godet à un prix qui respecte le budget;

21-09-132

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron d'acquérir le godet proposé par Agrimax au montant de 1000.00\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.6.- Résolution pour le financement du Refuge du Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont la responsabilité d'appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, entrée en vigueur en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités utilisent les services de l'organisme à but non lucratif « Refuge pour animaux du Témiscamingue » (ci-après « l'organisme »);

CONSIDÉRANT QUE l'organisme gère ainsi l'application de la réglementation municipale et provinciale concernant la gestion des animaux domestiques;

CONSIDÉRANT QUE la gestion actuelle de l'organisme est assumée entièrement par des bénévoles et que les bénévoles sont épuisés par la charge de travail;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme répond à un service d'intérêt public relié, notamment, au bien-être des animaux et, incidemment, de la population du Témiscamingue, et permet également à plusieurs municipalités d'éviter des coûts plus imposants liés à la gestion des animaux domestiques sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour maintenir les services et assurer la survie de l'organisme, il est nécessaire de mettre en place un plan de pérennisation;

CONSIDÉRANT QUE le budget de fonctionnement prévisionnel pour les exercices 2021 à 2024 est déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a reçu la confirmation d'une aide financière d'un montant de 150 000 \$ du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Projets spéciaux afin d'assumer les frais pour de l'équipement, le roulant et les ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière totale prévue par les municipalités représente un montant annuel estimé à 125 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière assumée par les municipalités est calculée en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU);

CONSIDÉRANT QUE pour la Municipalité de Laverlochère-Angliers, le montant de l'aide financière annuelle est estimé à 9483 \$ et 6886 \$, établi sur la base d'une participation financière de quinze à vingt municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière sera payable à partir de janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont procédé à l'analyse du dossier;

21-09-133

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer à une aide financière maximale de 9483\$, établie sur la base d'une participation financière de quinze municipalités en faveur de l'organisme à but non lucratif « Refuge pour animaux du Témiscamingue » pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024;

QUE le coût des médailles soit inscrit au compte de taxes municipal.

8.7.- Président d'élection

CONSIDÉRANT QUE le précédent directeur général M. Yan Bergeron a fait les formations pour les élections municipales;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle directrice générale est nouvellement en poste;

21-09-134

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Cotten que M. Yan Bergeron agisse en tant que président d'élection pour les élections municipales de 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.8.- Problématique au niveau de la station de pompage

La pompe utilisée lors des pannes de courant à Angliers est endommagée.

Plusieurs scénarios à l'étude, car l'eau doit absolument circuler l'hiver pour empêcher le réseau de geler.

La réparation de la pompe a été effectuée et celle-ci a duré seulement 20h. Une autre tentative sera faite pour réparer la pompe.

Un autre scénario envisagé serait l'utilisation d'un camion avec pompe (camion de pompier par exemple) pour pomper l'eau dans le système l'hiver. Plusieurs vérifications devront être faites, afin d'avoir une disponibilité pour ce type d'équipement. Les coûts de cette solution seraient minimaux en attendant la construction d'une nouvelle station de pompage.

8.9.- Réparation pluviale à l'intersection de la Rue Lafrenière et de la Rue St-Isidore

Problème à cette intersection. 2 scénarios possibles.

- 1) Si bris localisé, on répare la section problématique.
- 2) Si le bris est sur la longueur, on devra effectuer des travaux sous la chaussée du MTQ.

L'achat de deux collets et d'un ponceau au montant approximatif de 850\$ sera effectué pour procéder à la réparation.

8.10.- Déboisement du chemin pour se rendre aux terrains du Lac des Quinze

Madame Cindy Cotten, étant en conflit d'intérêts, se retire des discussions.

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement d'Angliers propose d'effectuer les travaux pour 6198\$ entre le 10 et le 30 sept. 2021;

CONSIDÉRANT que le bois peut avoir une valeur marchande pour la vente à l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT que la vente de bois de chauffage exige plus de suivi de notre part;

21-09-135

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron d'accepter l'offre de la Corporation de développement d'Angliers au montant de 6198\$, mais en demandant la séparation des essences pour possibilité de vente à l'industrie forestière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.11.- Dos d'âne à Angliers

Il est décidé d'enlever les dos d'âne à l'entrée sud de la municipalité dans le secteur Angliers.

9.- Rapport des comités

9.1.- Comité sport et loisirs d'Angliers

9.1.1.- Suivi sur la dissolution du comité sport et loisirs d'Angliers

Suivi en cours avec la firme d'avocat Deveau pour nous assurer que notre intervention sera faite conformément aux règlements qui régissent les organismes à but non lucratif.

9.2.- Corporation de développement de Laverlochère

9.2.1.- Demande de la corporation de développement de Laverlochère pour le projet des sentiers de l'Entrevant 2022-2023

Présentation du document remis par la Corporation de développement de Laverlochère.

Demande à la municipalité de changer la pente à 7-8% dans le secteur de l'émissaire lors des réparations à effectuer dans ce même secteur.

9.3.- Comité consultatif en urbanisme

9.3.1.- Demande de dérogation mineure au matricule 2467-65-1911

CONSIDÉRANT que la superficie totale des bâtiments accessoires existants est de 86m² et dépasse déjà ce qui est autorisé;

CONSIDÉRANT que le permis émis le 10 juin 2019 accordait à Monsieur Marcotte une surface de garage de 60 m² et que le garage actuel est de 52 m²;

21-09-136

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens de refuser le projet actuel pour la construction de la remise, comme recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

QUE si le projet d'agrandissement est de 8.2 m carré, le contribuable n'a besoin d'aucune dérogation puisqu'il sera conforme au règlement 4.5, concernant la superficie maximale des bâtiments complémentaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.3.2.- Demande d'approbation du plan-projet de remplacement (Minute 4568)

Demande de l'arpenteur Mario Sarrazin pour approbation d'un plan projet de remplacement situé sur le lot 5 593 973 comprenant 10 projets en bordure du Lac des Quinze, 6 projets le long du Ruisseau Bérubé et 1 projet ayant une superficie de 24 280,7 m². Soit un total de 17 projets.

CONSIDÉRANT que ceci est un plan-projet de remplacement;

21-09-137

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bergeron de procéder à un redécoupage, afin que le projet 1 et 2 soit conforme à notre réglementation municipale

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.3.3.- Demande d'approbation du plan-projet de remplacement (Minute 4598)

Considérant que ; la Commission de protection des terres agricoles (CPTAQ) a déjà dézonné les 19 terrains, le 13 janvier 2003 (décision 328770) qui sont à développer;

Considérant qu'il y a une forte demande pour les terrains situés en bordure des lacs;

Considérant que le développement des dix-neuf (19) terrains, apportant un impact positif sur la richesse foncière de la municipalité regroupée Laverlochère-Angliers

Considérant les recommandations de Messieurs Denis Tchuente et Mario Sarrazin, arpenteur;

21-09-138

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron d'appuyer la demande de servitude à la CPTAQ pour construire un chemin d'accès, pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture. Tel que présenté par Messieurs Mario Sarrazin, arpenteur et son client Alain Poitras

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

10.1.- Abri temporaire

CONSIDÉRANT que la disponibilité de notre inspecteur se situe entre le 1^{er} et le 15 septembre pour donner les contraventions;

CONSIDÉRANT que selon le règlement, les citoyens peuvent installer leur abri temporaire à compter du 1^{er} octobre;

21-09-139

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron de revoir l'application du règlement à une date ultérieure.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.- Affaires nouvelles

11.1.- Lettre remerciement pour le départ du directeur général sortant

12.- Information du maire.

Les informations sont données par le maire.

13.- Période de questions

Les réponses sont apportées aux questions des citoyens. La prochaine réunion du conseil aura lieu le 4 octobre 2021 dans le secteur Angliers.

14.- Clôture de l'assemblée

Le président déclare la levée de la séance, il est 21 h 15.

Daniel Barrette, maire

Line Bélanger, secrétaire d'assemblée

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil. (C.M., art.961)

Signé à, Laverlochère-Angliers ce 7 septembre 2021

Line Bélanger, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle de l'église secteur Angliers, le 4 octobre 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est également présente, Josée Rannou, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Les membres procèdent à la lecture de l'ordre du jour, les modifications suivantes sont apportées :

Retrait et report au conseil du 15 novembre 2021 des points suivants

8.3 Plan municipal réduction du plomb dans l'eau potable du quartier Laverlochère, 9.3 Comité consultatif en urbanisme

Ajouts

9.4 Demande d'appui de la municipalité Aux Promoteurs d'Angliers, 11.1
Autorisation et date porte à porte Halloween 2021.

21-10-140

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-10-141

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Claude Lemens d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes écrites

Un citoyen dans la salle pose la question sur l'état de la chaussée en entrant dans le secteur d'Angliers par le rang 6 est-ce que des travaux de réfections sont prévus.

5.- Direction Général

5.1.1.- Dépôts états comparatifs : Les membres ont reçu les documents suivants : États comparatifs année 2020-2021- budgets 2021, de balance vérification 30 septembre 2021, ils en ont pris connaissance et n'ont pas de questions.

5.1.2.- Délégation autorisation Accès D Desjardins

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Laverlochère-Angliers a adhéré à Accès D affaires et nommés un ou plusieurs administrateurs principaux :

CONSIDÉRANT que Yan Bergeron, n'est plus employé de la municipalité, il est résolu qu'il soit retiré à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service Accès D affaires.

21-10-149

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que Josée Rannou, directrice générale, soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service Accès D affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin :

QUE, Monsieur Daniel Barrette, maire, soit autorisé la résolution de Desjardins Accès D affaires désignant un nouvel administrateur principal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Revenus**REVENUS septembre 2021**

Remb. Immatriculation backoe	194.05 \$
Ass. Comité S. Loisirs	461.94 \$
Location salle	570.00 \$
Loyers Desjardins	1 149.76 \$
Annonce journal	105.00 \$
Mutation	5 506.96 \$
Taxes à rec	1 231.11 \$
Foncières	33 923.69 \$
Aqueduc	5 217.35 \$
Égout	638.68 \$
Traitement des eaux	2 521.48 \$
Mat. Résiduelle	5 571.96 \$
Photocopies	3.30 \$
Intérêts	662.92 \$
Permis	75.00 \$
Location équipement	10.00 \$
Arrondissement	- \$
Remb. SOGHU	3.20 \$
Dérogation mineure	50.00 \$
Ministère des Transports PAVL2021 85052-08	277 919.00 \$
Total:	335 815.40 \$

6.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

21-09-142

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de septembre 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 126 221.12 \$ des paiements effectués durant le mois pour un montant de 304 291.19 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 septembre, totalisant des dépenses de 430 512.31\$, plus une somme de 25 500.56 \$ consignée au rapport des salaires nets du 28 septembre 2021, le tout totalisant 456 012.87 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Correspondance

7.1.- Demande collaboration persévérance scolaire, École Saint-Isidore, Laverlochère : La directrice, Hélène Gilbert, nous demande à nouveau cette année, l'appui financier de la municipalité pour un montant pour les bourses persévérances, ainsi qu'une implication auprès du conseil étudiant, par exemple tenir un conseil municipal avec eux.

7.2.- Demande contribution financière cours scolaire école Saint-Isidore Laverlochère : Demande contribution pour réaménager la hauteur de la clôture terrain volleyball (fait au même moment où terrain de balle serait réaménagé) et ajouter hauteur grillage à la clôture mitoyenne entre terrain école et terrain balle. Une rencontre devrait avoir lieu entre la directrice de l'école, Hélène Gilbert et la directrice municipale, pour établir les besoins et les coûts.

8.- Dossiers municipaux**8.1.- Suivi des projets**

8.2.- **Plate-forme BCITI :** Lors du communiqué de presse radiophonique de la semaine du 27 septembre 2021, la municipalité de Laverlochère-Angliers n'a pas été nommée, alors que nous avons mis en opération la plate-forme pour notre secteur, les citoyens peuvent maintenant recevoir des avis de la municipalité par SMS, par exemple les avis d'ébullition. Des statistiques sur le nombre total d'adhésions et de consultations seront analysées.

8.4.- **Suivi du dossier eau potable Angliers :** Le 24 septembre, nous avons eu une rencontre avec M. Daniel Gendron et Ismaila Diouf du ministère de l'Environnement, Adil Fouassy, Daniel Barrette et Josée Rannou, afin de discuter du projet d'expérimentation qui a été déposé cet été. Ce document comprend des échéanciers préliminaires à réaliser. La première étape est la caractérisation de l'eau en amont et en aval du barrage, pour cette étape nous pouvons la réaliser avec le technicien en eau de la municipalité, avant de passer aux autres étapes, l'échantillonnage est déjà débuté. Le ministère de l'Environnement nous demande de prendre le document de protocole d'expérimentation et de l'envoyer au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), pour la signature d'un protocole. Il nous est fortement recommandé de trouver un ingénieur pour nous soutenir dans cette démarche.

8.5.- Demande d'achat de terrain et agrandissement équipement Cardinal : Les deux actionnaires de l'entreprise ont été rencontrés le 1^{er} octobre

Avant la rencontre nous avons localisé les futurs emplacements de l'aqueduc, pluviale et tuyau d'égout. Nous avons partagé avec les actionnaires, les contraintes de tous les réaménagements des tuyaux avec eux, ils sont prêts à faire des accommodements. Leur plan d'ingénieur pour l'agrandissement n'est pas encore complété, ils attendent notre autorisation, étant donné la situation actuelle, il est proposé qu'un comité composé de conseiller, du maire de la directrice générale et des deux actionnaires se rencontrent afin de discuter des impacts possibles de l'agrandissement de l'usine sur le voisinage, de la faisabilité, des accommodements possibles, financiers et autres.

8.7.- Résultats Appel d'offres 30 septembre vente terrain Lac des Quinze

Il y avait trois lots en vente le 55-13, 55-10 et 55-9. L'ouverture devait avoir lieu le 30 septembre à 15 h et nous avons dû reporter au lendemain 1^{er} octobre 10 h (étant donné que le 30 est jour férié fédéral), car nous ne pouvions pas aller vérifier à la poste si nous avions eu des soumissions (selon recommandation de l'avocat). Nous avons seulement une soumission pour le lot 55-11 (no cadastre 5 593 576).

Autorisation de vente du lot 5 593 576

Considérant la mise en vente aux enchères du lot 5 593 576;

Considérant que Monsieur Joey Lemire a déposé une offre pour l'achat de ce lot;

21-09-143

En conséquence, il est proposé par Normand Bergeron de permettre la vente du lot 5 593 576;

QUE la directrice générale, Josée Rannou et le maire Daniel Barrette soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la vente pour un montant avant taxes de 40 100\$ soit 46 104. 98 \$ avec les taxes.

QUE le délai de 5 ans pour construire à partir du moment où le chemin sera construit soit accordé à Monsieur Joey Lemire comme le stipule la résolution 21-06-93.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.7.1.- Aménagement chemin accès terrains Lac des quinze

M. Barrette fait le point suite à l'appel d'offres et le dépôt des soumissions du 1^{er} octobre. Lors de la séance de septembre, une soumission de la Corporation de développement économique d'Angliers pour la coupe de bois sur le chemin d'accès avez été reçue et acceptée pour un montant de 6 198 \$, après des demandes auprès de ces derniers, ils se sont désistés. Nous devons donc trouver un nouvel entrepreneur pour faire le déboisement qui est la première étape du chemin.

8.8.- Complexe des eaux profondes

M. Daniel siège au comité, il explique la situation actuelle, le comité doit réaliser un Plan de fonctionnement technique (PFT).

CONSIDÉRANT que le Complexe des Eaux profondes a fait un état d'avancement du projet de nouvelle infrastructure aquatique auprès des membres du conseil de la MRC, lors d'une réunion privée le 9 septembre dernier 2021;

CONSIDÉRANT que depuis décembre 2020, le conseil d'administration travaille à produire un dossier complet en prévision d'un éventuel dépôt de demande financière auprès du gouvernement;

CONSIDÉRANT l'importance de produire un dossier solide pour donner les chances au territoire d'avoir une nouvelle infrastructure aquatique au centre du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le CA du Complexe des Eaux profondes est allé en appel d'offres au cours de l'été 2021;

CONSIDÉRANT que l'objectif poursuivi lors du lancement de cet appel d'offres est de donner un contrat auprès des ingénieurs et des architectes pour produire un programme fonctionnel et technique (PFT);

CONSIDÉRANT que ce PFT est absolument essentiel pour pouvoir présenter un projet lors d'un appel de subventions;

CONSIDÉRANT que le budget initial était de 80 000 \$;

CONSIDÉRANT que deux soumissions par catégorie ont été déposées et dont les résultats sont comme suit :

- Deux soumissions par des firmes d'architectes aux montants de 89 910,45 \$ et 281 688,75 \$
- Deux soumissions par des firmes d'ingénieurs aux montants de 101 522,93 \$ et 123 598,13 \$

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse recommande la soumission de 89 910,45 \$ pour la firme d'architectes et la soumission de 123 598,13 \$ pour la firme d'ingénieurs;

CONSIDÉRANT que le manque à gagner est de 80 000 \$ pour pouvoir octroyer les deux contrats;

CONSIDÉRANT que le CA dépose une répartition du manque à gagner auprès des 12 municipalités participantes, pour un montant de 40 000 \$, alors que l'autre 40 000 \$ sera demandé à la MRC de Témiscamingue auprès du Fonds Régions Ruralité – Volet « projets spéciaux »;

CONSIDÉRANT que d'autres municipalités sont invitées à contribuer financièrement pour le PFT;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère essentiel que le milieu municipal donne un signal clair à ce stade-ci et qui donnera de l'appui lors du dépôt du dossier auprès des instances gouvernementales;

21-10-144

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers réitère son appui au projet de nouvelle infrastructure aquatique pour le centre du Témiscamingue, piloté par le Complexe des Eaux profondes.

QUE la municipalité accorde un montant maximal de 3 019 \$ pour que les contrats auprès des architectes et ingénieurs pour la réalisation d'un PFT

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.9.- **Embauche d'un étudiant -Demande École Rivière des Quinze**

Dans le cadre de son programme FMSS (Formation métier semi-spécialisé) la polyvalente offre un programme d'étude avec de stages en milieu de travail, nous avons eu une demande pour avoir un étudiant de Laverlochère, vienne faire un stage avec les employés des travaux publics, cela implique qu'il accompagnera le responsable trois jours par deux semaines d'octobre 2021 jusqu'en juin 2022. Les assurances et équipements de protection sont assumer par la polyvalente, ce dernier pourra donner des petits coups de main à l'équipe et cela peut créer une possibilité de relève pour la main d'œuvre municipale.

8.10.-**Coupe forestière sans permis rang 1-2 canton Baby Laverlochère**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage N 162 entré en vigueur le 19 octobre 1994 et révisé le 10 juillet 2015, le règlement 4.41 encadre la coupe de bois permise sur les lots de Laverlochère

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.3 de la réglementation prévoit que la prescription des règlements n'est pas respectée, le propriétaire doit être avisé par écrit de remédier à l'infraction dans un délai imparti.

CONSIDÉRANT QUE les arbres sont déjà tous abattus et empilés aux abords du chemin

21-10-145

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron et résolu à la majorité d'envoyer un avis et l'amende prévu au propriétaire du lot pour l'infraction commise sur le no de lot 3 843 595 1^{er} et 2^e Rang de Baby.

Madame Cindy Cotten enregistre sa dissidence.

8.11.- **Salaire président d'élection**

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale en septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que cette dernière n'avait pas la formation nécessaire pour agir à titre de présidente d'élection, les services de l'ancien directeur général-secrétaire-trésorier avait été retenu lors de la réunion du 7 septembre 2021

21-10-146a

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lyna Pine d'accorder un tarif horaire de 30.77\$ à M. Yan Bergeron pour les services rendus lors du processus électoral

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.12.- Autorisation prélèvement de gravier lot municipalité lot 3 335 065, 3 335 071

Le représentant d'un entrepreneur forestier situé à Laverlochère a demandé à la municipalité si l'entreprise pouvait aller prélever du gravier sur les lots en titres qui sont notre propriété mais dont le sol la matière sable/gravier est au ministère des Ressources Naturelles, pour sabler son chemin qui servira à sortir le bois coupé sur le bail situé sur le lot du ministère Secteur Mauve -UA08152. Les travaux d'aménagement de la route s'effectueront de novembre 2021 jusqu'en mars 2022.

CONSIDÉRANT QUE LES LOTS 3 335 065 ET 3 335 071, sont la propriété de la municipalité de Laverlochère

CONSIDÉRANT QU'IL y a déjà un règlement prévu au ministère des Ressources Naturelles pour gérer les quantités prélevées dans une sablière et une gravière détenue localisée sur des lots cédés à une municipalité 1966

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur forestier doit au préalable signer un bail du ministère de l'Environnement et aura une redevance à payer de 0.38 \$/ tonne

21-10-146b

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Manon Perron et résolu d'accorder à l'entrepreneur forestier l'autorisation de prélevée du gravier sur les lots 3 335 065 et 3 335 071 2^e et 3^e rang de Baby après avoir obtenu un bail du ministère des Ressources Naturelles.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.13.-Suivi développement prototype gratte par l'entreprise Ebert Welding

Le conseil avait fait le choix au début du printemps 2021 de travailler en collaboration avec Ebert Welding pour développer un modèle de niveleuse pour les rangs gravelés. Étant donné que le modèle de gratte disponible fabriqué par l'équipementier Lépine n'était pas disponible avant septembre 2021. Le travail effectué par le prototype est bien fait. Le problème se situe au niveau de la robustesse des pièces, nous avons dû la retourner la gratte à deux reprises chez le fabricant pour des problèmes sur la structure d'acier. Nous avons reçu la facture finale de 19 032 \$ aujourd'hui. Étant donné les problèmes que nous rencontrons. Des discussions se feront entre la directrice générale et les représentants d'Ebert Welding, pour les informer que la facture ne sera pas payée tant que le prototype ne sera pas pleinement fonctionnel.

9.- Rapport des comités**9.1.- Corporation développement économique Angliers**

Madame Lyna Pine nous fait un résumé des activités de la dernière saison, elle nous informe qu'elle a quitté ses fonctions, que le comité a seulement deux personnes maintenant. Le comité tente depuis un an de recruter 3 administrateurs sans succès. Elle demande aux membres du conseil si quelqu'un de la municipalité serait intéressé à siéger en attendant le prochain AGA. Il y a besoin d'un membre additionnel pour signer les chèques des projets à venir. Il y aura un AGA cet automne. En attendant avec la démission des deux signataires Mesdames Pines et Roberge, il n'y a plus de signataires au compte bancaire. Il reste des projets à réaliser : l'installation des quais (fabriqués à l'été 2021), réparer les toilettes au camping et compléter les opérations pour le chemin Montée Giroux entre le chemin de Louis Philippe Dénommé et Jean-Claude Poitras, ces chemins se feront cet hiver et entraîneront des paiements factures par chèque.

Il est convenu que Madame Pine envoie les documents à Josée Rannou, directrice générale et le conseil se penchera sur la délégation d'une personne lors du conseil de novembre.

9.2.- Suivi sur Contribution Patrimoine Canada, École centrale Angliers

Un représentant de la firme d'ingénieur Trame est venu jeudi 30 septembre 2021 vérifier l'état du bâtiment pour faire le carnet de santé qui est la première étape de la démarche. Daniel Barrette rappelle que c'est seulement l'extérieur de la bâtisse qui est classé patrimonial. Le coût du carnet de santé est de 20 000\$ qui est remboursé par la subvention de Patrimoine Canada. L'enveloppe totale de 750 000 \$ est distribuée comme suit :

75 000\$ d'inventaire patrimonial ensemble des bâtiments de la MRC
Témiscamingue;

20 000 \$ carnet santé École centrale Angliers et Domaine Breen

655 000 \$ Solde disponible, sera séparé au prorata des coûts évalués dans les carnets de santé du Domaine Breen et de l'École Centrale d'Angliers, pour payer les travaux à réaliser admissibles

9.3.- Demande d'appui Promoteurs d'Angliers

Juste avant la rencontre d'aujourd'hui, Josée Rannou a échangé avec Cathy Fraser, directrice des Promoteurs d'Angliers, ces derniers font des démarches pour obtenir une subvention auprès du ministère de la Culture et des communications pour renouveler leur exposition dans le hangar à côté du TE Draper qui date de plus de 10 ans. Afin de pouvoir déposer leur projet au Ministère, le comité a besoin d'un appui de la municipalité de Laverlochère-Angliers. Le montant de contribution demandé présenté dans le coût de projet le 1^{er} octobre 2021 est de 8 000\$. Le coût de projet total estimé est de 323 962.50 \$ après récupération de taxes.

CONSIDÉRANT QUE l'exposition actuelle dans le hangar du TE Draper date d'il y a déjà plus de 10 ans et doivent s'adapter pour répondre aux nouvelles attentes des touristes;

CONSIDÉRANT QUE le TE Draper est un des attraits touristiques majeurs pour la MRC de Témiscamingue et la municipalité de Laverlochère-Angliers qui engendre des retombées économiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pas eu le temps de faire une analyse détaillée du projet pour la possibilité d'accorder une somme et que cette analyse entrera dans la préparation du budget 2022;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications souhaite avoir l'appui de la municipalité de Laverlochère-Angliers pour recevoir la demande de contribution et en faire l'analyse;

CONSIDÉRANT QUE la somme demandée de 8 000 \$ sera déboursée dans le budget 2021-2022;

21-10-147

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Manon Perron que la municipalité de Laverlochère-Angliers accorde son appui au projet de renouvellement de l'exposition du TE Draper, afin de supporter la demande déposée auprès du ministère de la Culture et des Communications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.4.- Halloween 2021 et date

Plusieurs citoyens demandent si les enfants pourront faire du porte à porte cette année. Les membres sont d'accord, sous réserve de l'approbation de la Santé publique, la date retenue est le dimanche 31 octobre 2021 de 18h 00 à 20 h30.

9.5.- Comité consultatif en urbanisme

Aucun dossier a traité

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil secteur Laverlochère, le 15 novembre, 19 h 45 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Réjean Bournival, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est également présente, Josée Rannou, directrice générale, greffière-trésorière.

Est absent :

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h45.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Les membres procèdent à la lecture de l'ordre du jour, les modifications suivantes sont apportées :

Point 9.6 enlevé, ajout point 12.1 Abris saisonniers.

21-11-150

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Cotten d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Mot du maire

M. Barrette souhaite la bienvenue au nouveau conseiller numéro 4,
M. Réjean Bournival

4.- Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-11-151

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertrand Julien d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.-Période de questions et demandes écrites

Reconstruction terrain Baseball prévu printemps 2022

Réparation rang 1et 2 canton Baby

Un représentant du Le comité des loisirs et des sports de Laverlochère (activité Rigolade du printemps de Laverlochère), demande si suite à l'enlèvement des clôtures qui a été fait lors de la construction de la résidence Élan, les mêmes clôtures seront réinstallées suite à la fin de la construction. Dans le but de protéger le site de l'événement afin que des gens profitent du manque de clôture pour entourer le site pour entrer voir les courses sans payer le frais d'entrée. M. Barrette précise que le point a été discuté en huis clos.

Pour l'année 2022, une solution a été apportée afin d'entourer le site à un coût abordable. Des clôtures temporaires seront installées, la semaine précédant l'événement par les employés municipaux et retirées par les employés municipaux la semaine suivante l'événement. La municipalité assumera le coût de location des clôtures auprès du fournisseur retenu et les heures de travail fournies par les employés des travaux publics seront assumés également par la municipalité.

Carnet Santé École Centrale Angliers.

Suivi des demandes de contribution des comités au budget 2022.

6.- Direction Général

7.- Revenus

Conseil administration prend acte des revenus du mois octobre 2021, qui totalisent 131 520.93 \$

7.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

21-11-152

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bergeron que les dépenses présentées pour le mois de octobre 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 130 667.31 \$ des paiements effectués durant le mois pour un montant de 12 966.50 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 octobre, totalisant des dépenses de 143 633.81 \$, plus une somme de 2 170.64\$ pour Ebert Welding plus une somme de 18 479.11 \$ consignée au rapport des salaires nets du 31 octobre 2021, le tout totalisant 164 283.56 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2.- Rencontre de travail préparation budget 2022 :

Les membres s'entendent que la rencontre se tiennent le 2 décembre à 19 h, à la salle du Pavillon de Laverlochère

8.- Correspondances;

8.1.- Coopérative de solidarité plein air de l'Abitibi-Témiscamingue:

Les membres souhaitent avoir plus d'information sur les types de membres de la coopérative et les avantages de chacun des types de membres avant de prendre une décision.

8.2.- Fondation Brousseau-Dargis :

Les membres mentionnent que la politique de dons est claire.

8.3.- Prix hommage bénévolat

9.- Dossiers municipaux

9.1.- Plan d'action Plomb dans l'eau :

CONSIDÉRANT les nouvelles normes du Ministère de l'environnement, de la lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE, nous devons nous conformer d'ici 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE, les étapes du plan d'action qui s'échelonne sur 3 ans et qui débute à l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE, 100 bâtiments sont touchés et seront échantillonnés du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre à compter de l'été 2022 jusqu'à l'été 2024;

CONSIDÉRANT QUE, la mise en place du plan d'actions proposé qui sera réalisé par le technicien en eau potable de la municipalité Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT QUE, nous devons obtenir un CA de l'environnement pour compléter la démarche et que nous avons une proposition de SNC Lavallin pour un coût de 3034.50 \$ taxes inclus pour compléter le CA;

21-11-153

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron d'accepter la proposition de SNC-Lavallin d'assistance technique pour le dépôt de la demande de C.A avec le MLCC en lien avec le plan d'action de la correction du plomb dans l'eau, totalisant des honoraires de 3 034.50 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.2.- Problèmes sources contaminants réserve d'eau Laverlochère :

M. Barrette revient sur les causes possibles de l'avis d'ébullition que le secteur Laverlochère a subi du 27 au 18 octobre 2021.

9.3.- Chemin d'accès terrains Lac des Quinze

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Poitras est le seul à avoir soumis une offre pour déboiser le chemin du Lac des Quinze

CONSIDÉRANT QUE dans l'offre de service de ce dernier le prix serait de 17 \$ du mètre linéaire et seulement les arbres dont le diamètre serait plus gros que 6 pouces seraient coupés et transportés aux abords de la route,

CONSIDÉRANT QUE M. Poitras nous demande que la pose des rubans identifiant le tracer de la route soit refait

21-11-154

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bergeron, de donner le contrat de déboisement à M. Alain Poitras.

Adopté à la majorité des conseillers

9.4.- Entretien patinoire Laverlochère hiver 2021-2022 :

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier la mise en place de la patinoire avait été faite par quelqu'un embauché à titre d'employé;

CONSIDÉRANT QUE cette personne était sur un programme vision travail subvention salariale à Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QUE les employés des Travaux publics ont dû mettre plusieurs heures;

CONSIDÉRANT QUE cette année nous proposons d'aller en appel d'offres pour donner la mise en place, l'entretien et la surveillance de la patinoire à contrat pour la période de décembre à mars. Cette façon de faire nécessiterait moins de supervision et exigerait moins d'heures des employés des travaux publics. L'appel d'offre se terminerait le 30 novembre et elle contient les tâches et le nombre minimum de déplacement que le contractant doit effectuer;

2021-11-155

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens d'aller en appel d'offres pour octroyer le contrat de mise en place, entretien et surveillance de la patinoire secteur Laverlochère.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9.5.- Démarche embauche chargé de projet dossier Eau potable Angliers (suivi et développement)

CONSIDÉRANT QUE la discussion que nous avons eu avec M. Daniel Gendron et M. Ismaela Diouf du MELCC, le 24 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE nous devons reformuler une demande au Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et fournir un nouveau projet de protocole, selon un modèle de protocole recommandé par le MELCC;

CONSIDÉRANT QUE tous les suivis, négociations, et mises en commun à faire avec les différents ministères;

21-11-156

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Manon Perron de procéder à l'embauche de M. Guy Trépanier, comme chargé de projet au tarif horaire de 30\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.- Rapport des comités (il n'y a pas eu de CCU en octobre)

10.1.- Demande dézonage terre agricole

2021-11-157

Il est proposé par Bertrand Julien, de suggérer aux citoyens de faire préparer leur dossier de dézonage par une firme de professionnels reconnus et ensuite que les professionnels nous soumettent la recommandation pour que le conseil donne leur appui avec les arguments reconnus et nécessaires à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10-2 Demande agrandissement bâtiment industriel, secteur Angliers

2021-11-158

Il est proposé par Normand Bergeron de suggérer au client de soumettre une demande de zonage à usage conditionnel réf règlement no 113 comité consultatif en urbanisme,

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.- Suivi des points derniers conseils

Aucun sujet

12.- Affaires nouvelles

12.1.- Abri temporaire demandé par Manon Perron, il est convenu que la discussion sera faite en réunion de travail à une date ultérieure

13.- Information du maire

13.1.- Vœux de Noël

21-11-159

Il est proposé par Cindy Cotten que la municipalité de Laverlochère-Angliers adhère à la publicité collective proposée par la MRC de Témiscamingue pour les vœux de Noël 2021 et du nouvel an 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers

14.- Période de question

15.- Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ont été discutés et qu'il n'y plus de questions ni du publique ni des conseillers.

21-11-160

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertrand Julien et résolu à l'unanimité de levée l'assemblée, il est 21 h15

Daniel Barrette, maire

Josée Rannou, secrétaire d'assemblée

Je, soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil. (C.M., art.961)

Signé à, Laverlochère-Angliers ce 15 novembre 2021

Josée Rannou, Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Anglier**, tenue à la salle de l'église à Angliers, le 6 décembre 2021 à 19 h 35 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Réjean Bournival, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est également présente, Josée Rannou, directrice générale/ greffière-Trésorière.

Est absent :

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h35.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Les membres procèdent à la lecture de l'ordre du jour, les modifications suivantes sont apportées :

Ajouts : point 8.5 et 8.6 : Résolutions d'appui pour le dépôt de deux demandes de subventions Nouveaux Horizons pour les aînées

21-12-161

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens d'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec les ajouts des points 8.5, 8.6 et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Mot du maire**4.- Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2021****5.- Période de questions et demandes écrites**

Demande rénovations-École Centrale

Suivi dossier eau potable

6.- Direction générale**6.1.- Changement horaire conseil municipal et date et heure conseil municipal année 2022**

CONSIDÉRANT QUE, lorsque le conseil se tient le premier lundi du mois, cela est difficile d'avoir un portrait des fournisseurs à payer, puisque les états de compte de ces derniers entrent dans les premières journées du mois;

CONSIDÉRANT QUE, la conciliation bancaire doit se faire rapidement afin de faire la présentation au conseil

CONSIDÉRANT QUE, l'horaire de travail de certains membres qui travaillent de soir, ces derniers ne peuvent assister à la réunion complète, lorsqu'elle débute à 19h30

21-12-162

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron, de tenir les séances du conseil pour l'année 2022 le deuxième lundi de chaque mois à 19h pour les mois de janvier, février, mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre et décembre et à 19 h 30 pour les mois de juin, juillet, août, et d'établir le calendrier de rencontre suivant pour les séances de conseil de 2022. (Calendrier 2022 est joint)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- Congé temps des fêtes 2021 et fermetures des deux bureaux municipaux

CONSIDÉRANT QU'il y a peu d'achalandage aux deux bureaux municipaux pour la période du 24 décembre au 4 janvier ;

CONSIDÉRANT QUE, les employés des travaux publics ont fourni un horaire de garde pour les journées suivantes, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 décembre 2021 et 1, 2, 3, 4 janvier 2022, afin de s'assurer que le déneigement des trottoirs et terrains municipaux soit pris en charge ainsi que la couverture de divers travaux, dont les bris d'aqueduc ou d'égout qui pourraient survenir.

CONSIDÉRANT QUE, selon la politique administrative, les jours suivants sont fériés : 24, 25 et 26 décembre et 1er et 2 janvier et que cette année ces journées sont des samedi et dimanche.

21-12-163

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertrand Julien que les deux bureaux municipaux soient fermés du 24 décembre 2021 au 4 janvier inclusivement et que les bureaux réouvrent le 5 janvier 2022 conditionnellement à ce que les employés des travaux publics soumettent un horaire de garde et que la directrice générale demeure disponible pour toute urgence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Revenus et dépenses

7.1 Rapport des comptes impayés et dépenses

Le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

21-12-164

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Bournival que les dépenses présentées pour le mois de novembre 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 147 303.71 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 34 101.69 \$ \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 novembre 2021, totalisant des dépenses de 181 405.40 \$, plus une somme de 39 638.46 \$ consignée au rapport des salaires nets du 30 novembre 2021 (les salaires étant plus élevés en novembre parce qu'ils comprennent la rémunération du personnel électoral), le tout totalisant 221 043.89 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2.- Revenus novembre 2021

La directrice générale, dépose la liste des revenus du mois de novembre 2021, le conseil en prend acte.

21-12-165

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Bournival d'accepter les revenus du mois de novembre 2021, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.3 Rapport comptes de taxes impayés et en souffrances

Directrice fait le dépôt du rapport de comptes en taxes impayées et en souffrance.

Les documents sont remis aux membres pour consultation.

CONSIDÉRANT QUE, pour l'année 2021, il y a seulement un compte impayé, la raison est que le propriétaire de l'immeuble a changé en cours d'année, il s'agit du barrage à Angliers (anciens propriétaires La Régionale) et nous n'avons pas la bonne adresse au dossier. Le montant impayé est pour les taxes de 2021 seulement, ce qui ne représente pas deux ans d'arrérages encore.

21-12-166

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Bournival, de n'envoyer aucun dossier en vente pour taxes à la MRC de Témiscamingue pour l'année financière qui se terminera le 31 décembre 2021. Un suivi sera fait pour s'assurer du paiement des taxes par l'entreprise localisée à Angliers, qui a changé d'actionnaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.5 Suivi rencontre travail budget 2 décembre dernier

Madame Manon Perron demande si un montant de dépenses est prévu au budget pour refaire la numérotation civique de façon plus uniforme dans les routes rurales et si la municipalité fournissait des numéros de portes à affiché.

Daniel Barrette, maire, mentionne que la numérotation civique est à la charge de chacun des citoyens et que ce sont ces derniers qui doivent s'assurer d'avoir un numéro clair sur leur maison ou encore à l'entrée de leur cours dans le cas de résidence des routes rurales.

8.- Correspondances;

8.1.- Demande résolution appui, Club de l'âge d'or les Navigateurs d'Angliers, programme nouveaux horizon pour aînées

CONSIDÉRANT QUE le club de l'âge d'or souhaite que le Conseil leur donne une lettre d'appui dans le dépôt de leur demande d'un montant de 25 000 \$ au Programme Nouveaux Horizons pour Aînées pour la réalisation de leur projet d'aménagement d'une pièce de rangement adjacente à leur cuisine à la salle de l'âge d'or;

21-12-167

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claude Lemens, de remettre une lettre d'appui au Club de l'âge d'or les Navigateurs d'Angliers afin de les aider et les supporter dans leurs démarches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.2.- Remerciement journal le Reflet Témiscamiens

8.3.- Mémo Greenfirst Forest products

8.4.- Traitement plaintes reçues publiées dans les médias sociaux, Messenger ou page Facebook de la municipalité

M. Barrette soutient que les plaintes déposées dans les médias sociaux telles que Messenger, Instagram, ne seront pas traitées lors des séances du conseil. Si le contribuable ou citoyen nous fait parvenir une lettre, ou encore se présente aux bureaux municipaux, oui les membres seront informés du nom de la personne, de la nature de sa plainte et du règlement ou traitement donné.

8.5.- Demande d'appui pour un projet présenté par la municipalité de Laverlochère-Angliers, secteur Angliers au Programme Nouveaux Horizons pour Aînées,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut donner des espaces aménagés et des équipements sécuritaires aux aînés de son milieu afin qu'ils puissent se maintenir actifs et qu'ils aient un lieu favorisant le réseautage;

CONSIDÉRANT QUE l'engouement pour la pratique du Pickleball par les membres du club de l'âge, les navigateurs d'Angliers;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de projet sont estimés à 3 500 \$ pour l'installation d'une fournaise, 21 500 \$ pour changer l'isolement du toit de l'aréna

21-12-168

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens, que la municipalité de Laverlochère-Angliers dépose une demande de contribution de 25 000\$ au programme Nouveaux Horizons pour Aînés afin de mettre en place les améliorations locatives nécessaires pour offrir des installations de PickelBall sécuritaire dans son aréna localiser dans le secteur Angliers.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

8.6.- Demande appui dépôt projet Programme Nouveaux Horizons pour Aînés, Cercle de Fermières Saint-Isidore Laverlochère

CONSIDÉRANT QUE, le Cercle de fermières souhaite, changer des recouvrements de plancher, dans 5 pièces, ainsi que le corridor du bâtiment dans lequel les fermières sont localisées (ancien presbytère secteur Laverlochère) nommée la Chaumière;

CONSIDÉRANT QU'elles souhaitent remplacer le réservoir d'eau chaude du bâtiment de la Chaumière;

CONSIDÉRANT QUE, les fermières souhaitent également acheter un gabarit nécessaire pour réaliser des activités d'artisanats et coutures;

CONSIDÉRANT QUE, dans la demande, il y a aussi des montants de prévus pour offrir des formations de yoga, informatique et quilting;

21-12-169

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claude Lemens d'appuyer la demande de 25 000 \$ du Cercle des Fermières de Saint-Isidore au Programme Nouveaux Horizons pour Aînés.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

9.- Dossiers municipaux

9.1.- Recommandation plan d'action Akifer

Une rencontre de travail sera organisée en janvier 2022

9.2.- Rapport Commission Municipal Québec (CMQ):

CONSIDÉRANT QUE, les membres ont été informés des lacunes dans le processus de dépôt et d'adoption du Plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE, les membres ont été mis au courant des lacunes dans le processus de dépôt et d'adoption du budget 2021;

CONSIDÉRANT QUE, les membres ont été mis au courant des lacunes dans le processus de dépôt et d'adoption du règlement de taxation 2021.

21-12-170

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Cindy Cotten que les membres et la direction générale s'engagent à appliquer les bonnes pratiques recommandées par la Commission municipale du Québec, pour la présentation, le dépôt et l'adoption de : son budget 2022, son plan triennal 2022-2024 et son règlement de taxation 2022.

Résolu à l'unanimité

21-12-172

9.3.- Dépôt avis public adoption plan triennal d'immobilisations 2022-2024 Salle église Angliers 19h le 9 décembre 2021

Résolu à l'unanimité

21-12-171 **9.4.- Dépôt avis public adoption budget 2022 Salle de l'église Angliers 20h30, le 9 décembre 2021**

Résolu à l'unanimité

9.6.- Contrats de mise en place et entretien des patinoires du secteur Laverlochère et du secteur Angliers

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre dernier, M. Ghislain Morin était le soumissionnaire retenu, répondant aux critères de l'appel d'offre pour la mise en place et l'entretien de la patinoire extérieure de Laverlochère;

CONSIDÉRANT QUE pour le secteur d'Angliers, M. Mathieu Sills a renouvelé son offre de service pour faire à préparer la glace, faire son entretien et surveiller les lieux;

Octroyé contrat patinoire Laverlochère Ghislain et Angliers Mahieu

21-12-172A **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Manon Perron d'octroyer le contrat de mise en place et d'entretien de la patinoire extérieure de Laverlochère à M. Ghislain Morin, entrepreneur. L'entente débutant le 18 décembre allant jusqu'au 18 mars. Il est entendu que la date de début peut être modifiée selon les conditions météo.

21-12-172B **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Manon Perron d'octroyer le contrat de mise en place, d'entretien et de surveillance de la glace couverte d'Angliers, à M. Mathieu Sills, le nombre d'heures d'ouverture doit être minimalement de 21 heures, comme l'an dernier.
Adopté à l'unanimité des conseillers

Huis clos demandé 20h15

9.7.- Indexation masse salariale à Indice prix consommation juillet 2021

CONSIDÉRANT QU'AFIN de fixer l'indexation de sa masse salariale annuelle, la municipalité utilise l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada, le 1^{er} juillet 2021,

CONSIDÉRANT QU'AU 1^{er} juillet 2021 l'IPC était à 3.7 %

21-12-173 A **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Manon Perron d'indexer la masse salariale des employés de 3 % pour l'année 2022

Adopté à l'unanimité des conseillers

8h30 retour réunion publique

9.7.1.- Rémunération directrice générale et prolongation période probation

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est entrée en poste dans une période achalandée de l'année;

CONSIDÉRANT QU'ELLE a dû gérer plusieurs dossiers depuis son arrivée et préparer le budget 2022;

CONSIDÉRANT QU'ELLE a eu une période de formation de 4 jours pour le transfert des dossiers par l'ancien directeur général;

CONSIDÉRANT QUE c'est fait et il serait préférable de prolonger de 3 mois, la période de probation, d'ailleurs une période de probation est jugée trop courte pour un poste de direction générale;

21-12-174

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens, de prolonger la période de probation de la directrice générale jusqu'au 8 mars 2022. Pour cette période le salaire de la directrice générale demeurera à 58 000 \$ par année. Lors de la fin de la période, une possibilité d'indexation au taux de 3 %, sera considérée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

21-12-175

Ajournement de l'assemblée

Considérant que tous les points n'ont pas tous été discutés et que nous aurons une résolution d'emprunt a discuté le 9 décembre

Il est 20h 48, il est proposé par Claude Lemens, d'ajournée la présente séance, jusqu'à jeudi 9 décembre 18 h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Daniel Barrette, maire

Josée Rannou, greffière-trésorière

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil. (C.M., art.961)

Signé à, Laverlochère-Angliers ce 6 décembre 2021

Josée Rannou, Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Anglier**, tenue à la salle de l'église à Angliers, le 9 décembre 2021 à 18h30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Réjean Bournival, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est également présente, Josée Rannou, directrice générale/ greffière-trésorière

Est absent :

1.- Réouverture séance 6 décembre 2021 ajournée à 20h48.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 18h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Les membres procèdent à la lecture de l'ordre du jour, suite à l'ajournement de la séance du 6 décembre 2021 20 h48, les points suivants seront discutés :

1. Adoption règlement d'emprunt Élan 250 000 \$
2. Offre de service SNC Lavallin changement et réparation pluviaux rue Lafrenière
3. Résolution contribution financière Programme d'aide à la Voirie Locale PAVL.
4. Prochaine rencontre régulière conseil 10 janvier 2022 19 h00

21-12-176

Il est proposé par Claude Lemens de poursuivre la réunion ajournée le 6 décembre 2021 à 20h48.

3.- Règlement d'emprunt 250 000 \$ financement Résidence privée personnes âgées (RPA) Élan

Conformément à notre règlement d'emprunt 2020-05, l'appel d'offres du Ministère des finances a eu lieu ce matin à 10 h.

Nous avons reçu trois offres, la suivante a été retenue.

21-12-177

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Laverlochère-Angliers souhaite emprunter par billets pour un montant total de 250 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-05	250 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2020-05, la Municipalité de Laverlochère-Angliers souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Claude Lemens appuyé par Bertrand Julien et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 décembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	14 300 \$	
2023.	14 600 \$	
2024.	14 900 \$	
2025.	15 300 \$	
2026.	15 500 \$	(à payer en 2026)
2026.	175 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2020-05 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Acceptation offre SNC Lavallin, préparation devis, appel d'offres réparation et changement pluvial rue Lafrenière.

CONSIDÉRANT l'état actuel du pluvial rue Lafrenière constaté le 3 novembre, lors de la réparation effectué au coin de la rue Lafrenière et route 382.

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été demandé à SNC Lavallin, pour préparer les devis pour aller en appel d'offre pour réparer les pluviaux de toute la rue Lafrenière.

21-12-178

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Cotten, d'accepter l'offre de services professionnels « Réfection de la conduite de pluviale de la rue Lafrenière-Plans et devis » au montant de 19 466 \$, pour une longueur approximative de 170 mètres. Comprenant entre autres les éléments suivants : cueillette de données, préparation relevée d'arpentage des conditions existantes, conception, demande de consentement municipal au MTQ, plans et devis préliminaires et estimations des coûts, appels d'offres et analyse et recommandations à la suite de l'ouverture des soumissions, coordination générale.

4.- Programme d'aide à la voirie locale PAVL, dépôt prévu le 31 décembre 2021 no de dossier, 000314151-1-85052 (08)2021-04-27-53

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers en avril 2021 a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés,

21-12-179

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens, de demander au programme PAVL, le montant de 15 000 \$ aux travaux de prolongement de la rue Arpin Ouest, allongement de 42 mètres, afin de desservir la Résidence privée pour aînés (RPA) située au 13, rue Aprin Ouest. Le projet cadre dans les travaux admissibles du PAVL.

5.- Levée assemblée du 6 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE les points à l'ordre du jour ont tous été traités,

21-12-180

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bergeron de levée l'assemblée il est 19 h00

Daniel Barrette, maire

Josée Rannou, greffière-trésorière

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle de l'église à Angliers, le 9 décembre 2021 à 19h00 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Réjean Bournival, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est également présente, Josée Rannou, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance extraordinaire.

Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire ayant constaté le quorum et déclare la séance ouverte; il est 19 h 00.

21-12-181

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Bertrand Julien, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21-12-182

3.- Présentation et adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

Le maire Daniel Barrette fait la lecture résumée du Programme triennal 2022-2023-2024 et commente les points saillants.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron, d'adopter le programme des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, tel que présenté, dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.- Période de questions.

Aucune question n'a été posée, précédemment quand le maire a présenté le projet du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

21-12-183

5.- Levée de l'Assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Manon Perron de levée l'assemblée; il est 19 h14.

Daniel Barrette, maire

Josée Rannou
Directrice générale-greffière-trésorière

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle de l'église à Angliers, le 9 décembre 2021 à 20h00 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Réjean Bournival, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est également présente, Josée Rannou, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance extraordinaire.

Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire ayant constaté le quorum et déclare la séance ouverte; il est 20h 00.

21-12-184

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Claude Lemens, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21-12-185

3.- Présentation et adoption du budget Laverlochère-Angliers 2022

Le maire Daniel Barrette fait la lecture résumée et la présentation des revenus prévus pour l'année 2022, totalisant 1 816 304\$ et résume les principaux postes de dépenses qui totalisent 1 816 304\$ représentant un budget équilibré.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité doit adopter son budget annuel pour l'année suivantes avant le 15 décembre de l'année en cours.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Réjean Bournival le budget 2022, tel que présenté, dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.- Période de questions.

Aucune question n'a été posée, précédemment quand le maire a présenté le budget 2022.

21-12-186

5.- Levée de l'Assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Normand Bergeron de levée l'assemblée; il est 20h10.

Daniel Barrette, maire

Josée Rannou

Directrice générale-greffière-trésorière

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil, 11, rue principale, sud, secteur Laverlochère, le 13 décembre 2021 à 19h00 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Réjean Bournival, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est également présente, Josée Rannou, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance extraordinaire.

Monsieur Daniel Barrette, souhaite la bienvenue au conseiller et citoyens et procède à la lecture de l'avis de convocation de l'adoption du « Règlement de taxation 2021-04 »

21-12-187

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Claude Lemens, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21-12-188

3.- Adoption du règlement de taxation Année 2022, suite première lecture 9 décembre 2021

M. Daniel Barrette procède à une deuxième lecture

Année fiscale 2022

Taxes foncières générales : 0.98 \$/100\$ évaluation citoyens secteur Laverlochère et secteur Angliers, ajout taxe foncière de 0.05\$/100\$ évaluation secteur Angliers.

Déchets et matières résiduelles :

- 114.00 \$ Casse-Croute
- 112.00 \$ par chalet desservi saisonnier
- 166.00 \$ par maison, résidence, logement, chalet
- 250.00 \$ par ferme
- 250.00 \$ par commerce, par pourvoirie et sucrerie
- 318.00 \$ pour dépanneur secteur Angliers
- 318.00 \$ pour restaurant dépanneur restaurant secteur Laverlochère
- 462.00 \$ Épicerie Angliers
- 439.00 \$ Pourvoirie sans droits exclusifs
- 861.00 \$ pour Bonichoix
- 5 872.00 \$ pour industriel Équipements Cardinal
- 11 743.00 \$ pour Industriel Parmalat Dairy & Bakery inc.

Aqueduc

Secteur Laverlochère

- 169.43 \$ par logement
- 169.43 \$ pour commerce
- 42 539.00 \$, Parmalat Dairy & Bakery inc.

Secteur Angliers

- 400.00 \$ par logement
- 520.00\$ par commerce
- 276.00 \$ par terrain vacant
- 731.00 \$ pourvoirie sans droit exclusifs
- 1 200.00 \$ par industrie

Égout

Secteur Laverlochère

- 1.13\$ le mètre

Secteur Angliers

- 201.00 \$ par logement
- 282.00 \$ par commerce
- 104.00 \$ par terrain vague
- 500.00 \$ pourvoirie sans droits exclusifs
- 1 616.00 \$ industrie

Traitement des eaux usées :

Secteur Laverlochère :

- 229.00 \$ par logement
- 229.00 \$ par commerce

Secteur Angliers :

- 20.00 \$ par terrain vague
- 59.00 \$ par logement
- 76.00 \$ par commerce
- 90.00 \$ par pourvoirie sans droit exclusifs
- 166.00 \$ par industrie

Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur en un seul versement unique, ou cinq versements égaux, lorsque dans un compte le total de ces taxes est ou supérieur à 300\$

Il est proposé par Bertrand Julien d'adopter le règlement de taxation tel que présenté pour l'année 2022, dont une première lecture avait eu lieu à la Salle de l'église d'Angliers le 9 décembre 2021 à 20 h10.

4.- Période de questions sur le règlement de taxation 2022 et l'horaire de paiement prévu.

21-12-189

5.- Levée de l'assemblée

Il est proposé par Normand Bergeron de levée l'assemblée les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, il est 19h15

Daniel Barrette, maire

Josée Rannou

Directrice générale-greffière-trésorière

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire